

ÉTAT DES LIEUX TERRITORIAL DE LA FILIÈRE DES MUSIQUES ACTUELLES EN HAUTS-DE-FRANCE

Données 2017

État des lieux réalisé par HAUTE FIDÉLITÉ

**HAUTE
FIDÉLITÉ**

Pôle régional
des musiques actuelles
Hauts-de-France



SOMMAIRE

INTRODUCTION & MÉTHODOLOGIE	4	PARTIE 3: RESSOURCES HUMAINES	40
PARTIE 1: CARACTÉRISTIQUES & STRUCTURATION DES ACTEURS	7	1. CARACTÉRISTIQUES DE L'EMPLOI	41
1. UNE FILIÈRE ET DES ACTEURS	8	- L'emploi dans la filière des musiques actuelles en Hauts-de-France	
- Des acteurs aux caractéristiques variées		2. LES CONTRATS : PERMANENTS ET INTERMITTENTS	44
- Diversité des esthétiques musicales		- L'emploi dans la filière: contrats et ETP	
2. UNE RÉGION, DES TERRITOIRES	15	- L'emploi intermittent	
- Concentrations et inégalités		3. L'EMPLOI AIDÉ ET LES AUTRES FORMES DE RECOURS A L'EMPLOI	48
- Les territoires des activités et des coopérations		- Les emplois aidés	
3. UNE STRUCTURATION EN COURS	18	- Autres formes de ressources humaines	
- Des indicateurs de structuration professionnelle		4. L'EMPLOI FÉMININ DANS LA FILIÈRE	51
- La structuration de l'emploi		SYNTHÈSE & CHIFFRES CLÉS	53
SYNTHÈSE & CHIFFRES CLÉS	22	PARTIE 4: BUDGETS	54
PARTIE 2: ACTIVITÉS DES ACTEURS	23	1. LES CHARGES	55
1. PLURIDISCIPLINARITÉ ET PLURIACTIVITÉS	24	2. LES PRODUITS	57
- Des acteurs pluridisciplinaires		SYNTHÈSE & CHIFFRES CLÉS	63
- Pluriactivité des acteurs		L'UTILITÉ SOCIALE DES ACTEURS	64
2. FOCUS SUR LES ACTIVITÉS	28	CONCLUSION	68
- Les acteurs du spectacle vivant (live)		REMERCIEMENTS & CRÉDITS	70
- La transmission : apprentissage, pratique et professionnalisation			
- L'accompagnement : un besoin d'identification et de coordination des acteurs			
- Le développement d'artistes : des besoins identifiés, une consolidation à créer			
- Les médias et l'implication des radios associatives dans la vie locale			
SYNTHÈSE & CHIFFRES CLÉS	38		

ÉTAT DES LIEUX TERRITORIAL DE LA FILIÈRE MUSIQUES ACTUELLES EN HAUTS-DE-FRANCE

La réforme territoriale des régions a modifié les contours géographiques tout en impulsant de nouvelles dynamiques dans les territoires. Le Nord-Pas-de-Calais et la Picardie ont fusionné pour devenir **les Hauts-de-France**. Cette nouvelle région concentre plus de 6 millions d'habitants dans 5 départements :

le **Nord (59)**, le **Pas-de-Calais (62)**, l'**Aisne (02)**, l'**Oise (60)** et la **Somme (80)**.

Parallèlement à la mise en place de ce nouveau territoire régional, les politiques publiques ont identifié un besoin de structuration des filières culturelles dont celle des musiques actuelles. A cette nouvelle échelle territoriale, le **Conseil Régional des Hauts-de-France**, l'**État (Ministère de la Culture)** et le **CNV (Centre National des Variétés)** ont impulsé les réflexions pour la mise en place d'un « **Contrat de filière** », nouvel outil de coordination de politique publique.

Les acteurs de la filière ont accompagné les réflexions et contribué à l'élaboration de préconisations autour de ce contrat de filière en apportant des **éléments de diagnostics** grâce à l'observation et aux concertations (CROMA¹ notamment). En préalable à la mise en place du contrat de filière, **une vision territoriale du déploiement des acteurs qui la composent est devenue nécessaire.**

L'état des lieux territorial de la filière musiques actuelles en Hauts-de-France a pour objectif de cartographier les opérateurs de la filière en région, d'identifier les enjeux territoriaux et d'aménagement culturel du territoire pour le secteur, d'analyser les modèles économiques et l'environnement socio-économique et de mettre en lien cette approche avec les diagnostics déjà établis pour nourrir **les réflexions et évolutions du Contrat de filière.**

Au-delà de cette application, cet état des lieux doit permettre aux acteurs de s'approprier les données qui les concernent dans **un enjeu d'interconnaissance**. Il s'agit pour les acteurs de pouvoir réfléchir sur leurs propres pratiques, de prendre conscience de leur place dans une chaîne pour se positionner, penser et agir en terme de filière et contribuer à sa structuration.

A l'image d'autres pôles régionaux musiques actuelles qui ont déjà réalisé ou sont en cours d'élaboration de leur diagnostic territorial, le **pôle régional HAUTE FIDÉLITÉ**, né de la fusion entre les anciens réseaux, le RAOUL, pour le Nord-Pas-de-Calais, et le Patch, pour la Picardie porte la réalisation de cet état des lieux territorial qui va s'attacher à saisir dans toute sa diversité la réalité de la **filière musiques actuelles en Hauts-de-France.**

MÉTHODOLOGIE ET PÉRIMÈTRE DE L'ÉTAT DES LIEUX TERRITORIAL DE LA FILIÈRE

MUSIQUES ACTUELLES ET OBSERVATION

Le terme « musiques actuelles » est apparu face au constat de la faible représentation au sein des politiques publiques de ces musiques définies par un ensemble d'esthétiques variées : **chanson - pop, folk - hip-hop, rap - jazz et musiques improvisées - electro, techno - reggae, ragga, dub - blues, funk, soul - rock, punk, garage - métal - musiques du monde - musiques traditionnelles.**

Le terme est apparu en tant que **catégorie d'intervention publique** au cours du mandat de Catherine Trautmann, Ministre de la Culture et de la Communication (1996-2000). Il accompagnait un mouvement de décentralisation des politiques culturelles porté notamment par les nouveaux « Pôles régionaux musiques actuelles » en 1996.

Partant du constat qu'aucune donnée portant sur les musiques actuelles n'était disponible, La Fédélima², a développé les moyens pour combler ce manque et permettre à ses adhérents d'accéder à une meilleure connaissance de leur réalité. D'autres acteurs des musiques actuelles se sont saisis de la question et ont développé les outils et la méthodologie nécessaires au développement de l'observation. Plus particulièrement, la Fédélima a contribué à la philosophie de l'**Observa-**

tion Participative et Partagée appliquée par l'ensemble des fédérations d'acteurs culturels.

L'OBSERVATION PARTICIPATIVE ET PARTAGÉE : PRINCIPES ET MÉTHODES

Le principe de l'Observation Participative et Partagée dite OPP est d'associer les acteurs à toutes les étapes de l'observation et pas uniquement à celle de la transmission des données. Cette implication des acteurs permet une définition collective du périmètre de l'observation et des sources d'informations, l'élaboration d'une grille de questionnements commune et d'indicateurs partagés. Cette méthode permet la production de données socio-économiques sur la filière musicale afin de constituer collectivement une base de données pérenne. Les observés deviennent ainsi acteurs-contributeurs et peuvent utiliser ces données dans leur rapport à leurs partenaires pour accompagner la décision publique.

Cette méthode devrait aboutir à la possibilité d'établir des comparaisons entre régions, champs artistiques...

MÉTHODOLOGIE

• Périmètre d'observation de l'état des lieux

Une première étape a consisté en un **recensement de**

L'ensemble des acteurs de la filière : croisement de fichiers, données INSEE, base de données IRMA³ ...). Cette identification des acteurs a permis l'élaboration d'une arborescence des acteurs en fonction de leur activité principale. La constitution de cette base de données a constitué la **population mère** d'environ 1 500 acteurs destinataires de l'étude. Ces acteurs ont été contactés directement et grâce à l'appui de structures relais.

Cet état des lieux ne prend pas en compte les artistes (qui ont par ailleurs fait l'objet d'une enquête réalisée par le Patch en partenariat avec le RAOUL en 2017.)⁴

• **Questionnaire**

Cette étude quantitative prend la forme d'un questionnaire explorant plusieurs thématiques : **caractéristiques, activités, ressources humaines et budgets des acteurs**. Les données sont celles de 2017.

Certaines questions n'ont été adressées qu'aux structures adhérentes du pôle régional, HAUTE FIDÉLITÉ, déjà concernées par la démarche d'observation afin d'optimiser le taux de réponses sur l'échantillon global.

• **Échantillon et représentativité**

L'observation de la filière musicale territoriale des Hauts-de-France permet de mobiliser plus de 130 répondants, soit un **taux de retour de l'ordre de 9%** (par rapport à la population mère d'environ 1 500 acteurs.), taux non négligeable pour une première démarche. Cette collecte est une première étape et **un atout pour la connaissance et la compréhension de la filière**.

Cette observation du secteur des musiques actuelles est **participative et partagée**. Elle demande un ancrage territorial qui nécessite du temps pour obtenir **un engagement des acteurs de la filière** pour palier à ce manque de données et ainsi contribuer à l'enrichissement des connaissances. Certains acteurs, par leur proximité avec les instances telles que le pôle régional musiques actuelles ou d'autres fédérations, sont davantage sensibilisés pour contribuer à des démarches d'observation encore inconnues par d'autres. Si bien que l'ambition d'exhaustivité était difficile à atteindre, d'une part par la nouveauté de la démarche mais aussi par la difficulté à pouvoir établir une liste définitive des acteurs : non correspondance des codes APE avec les activités concrètes, structures en cours de création, place des activités amateurs dans les musiques actuelles...

La représentativité d'un échantillon est une

notion relative dans le sens où il peut être représentatif de la population mère d'une étude sur quelques variables mais pas toutes et donc non parfaitement vérifiable. Il faut prendre des précautions dans l'analyse pour éviter les commentaires abusifs et non fondés.

• **Comparaisons**

Les autres pôles régionaux musiques actuelles et d'autres organisations culturelles mènent aussi des chantiers d'observation. Rapprocher les données de leurs productions avec celles de notre territoire permet une mise en parallèle des réalités et la mise en lumière de spécificités territoriales ou au contraire de points communs dans les filières artistiques.

3. IRMA. <https://www.irma.asso.fr>

4. Le PATCH – pôle régional des musiques actuelles en Picardie. (Décembre 2016). *Musiques actuelles : parcours d'artistes en région Hauts-de-France*.



PARTIE 1
CARACTÉRISTIQUES
& STRUCTURATION
DES ACTEURS

Observer la filière¹ des musiques actuelles en Hauts-de-France consiste à s'intéresser aux activités, à l'emploi et à l'économie de l'ensemble des acteurs complémentaires qui la constituent. Les identifier est un préalable à leur compréhension et permet de saisir les dynamiques communes qui peuvent les animer et les freins de fonctionnement qui peuvent exister.

1 – UNE FILIÈRE ET DES ACTEURS

DES ACTEURS AUX CARACTÉRISTIQUES VARIÉES



p. 9

LES ASSOCIATIONS EN TÊTE

Les acteurs de droit public et de droit privé commercial constituent près de 40% de la filière

Plus de la moitié des acteurs sont des associations de loi 1901, soit des acteurs de droit privé non lucratif.

Les acteurs relevant du droit privé commercial et du droit public constituent respectivement 20% et 21% de la filière. L'importance du format associatif s'explique par l'histoire des musiques actuelles liée aux mouvements d'éducation populaire dès les années 1960. Ce lien inscrit les structures associatives des musiques actuelles dans le tiers-secteur :

ensemble des activités économiques développées selon les principes de l'économie sociale (associations, mutuelles et coopératives).

Le champ des musiques actuelles se distingue d'autres disciplines culturelles par le fait qu'il s'inscrit entre trois pôles aux logiques différentes mais complémentaires : « La dimension "culture subventionnée et publique", "privée marchande" et "économique sociale et solidaire". (Gérôme Guibert²).

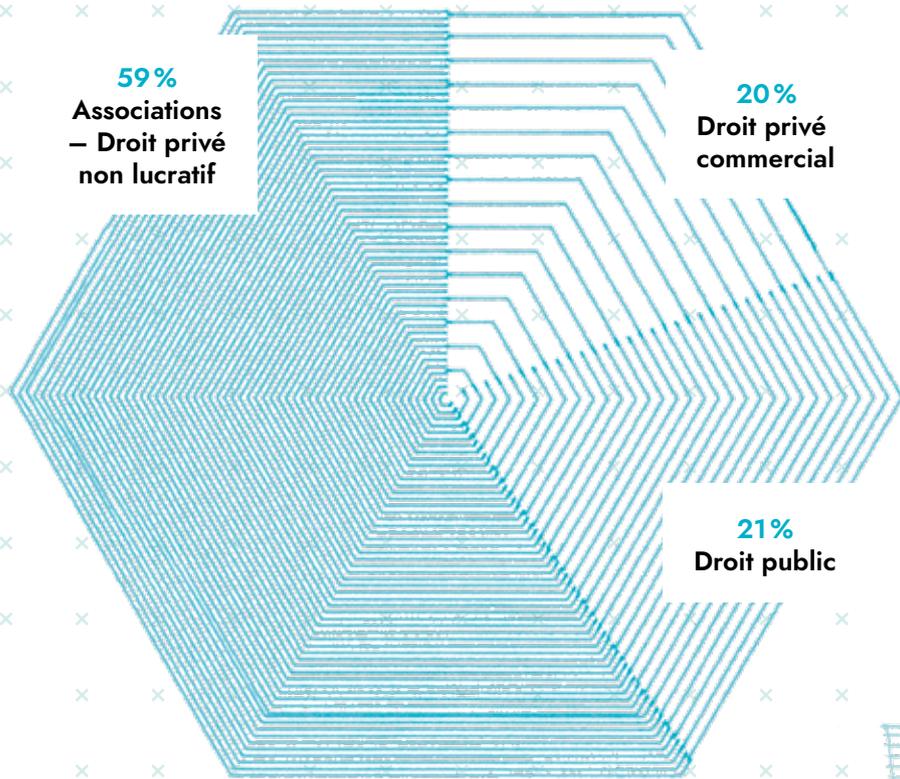
1. Selon la définition de l'Insee : «la filière» désigne couramment l'ensemble des activités complémentaires qui concourent, d'amont en aval, à la réalisation d'un produit fini. «La filière» intègre en général plusieurs branches.

2. GUIBERT, Gérôme (2009), *Les musiques actuelles, une culture commune en voie de reconnaissance*.

Les guides de l'ORCCA/les musiques actuelles., Office Régional Culturel de Champagne-Ardenne, 6-10

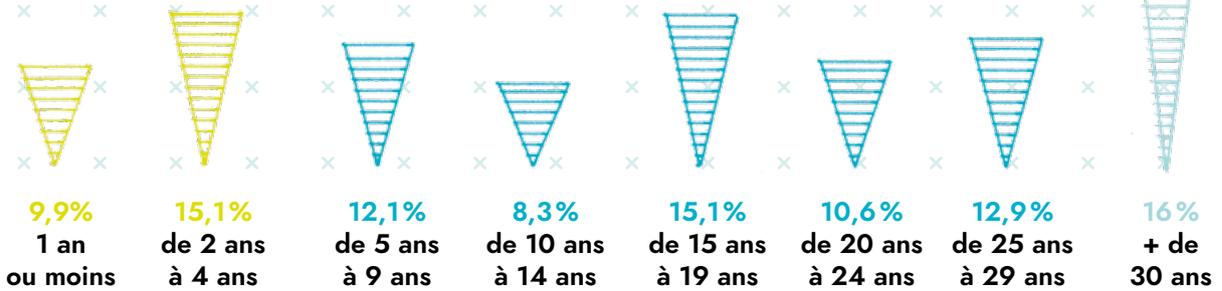
1

Formes juridiques des acteurs



2

Ancienneté des acteurs



À titre de comparaison, la filière des musiques actuelles normande est composée de **66,9% d'associations**, de **22,5% de structures de droit public** et de **10,6% de structures**

de droit privé commercial, soit une part moins importante de structures de droit privé commercial et une part plus grande d'associations que les Hauts-de-France.³



2 UNE DYNAMIQUE INCARNÉE PAR DES ACTEURS RÉCENTS

Leur pérennisation en question

p. 9

En moyenne les acteurs existent depuis 17 ans.

85% des acteurs ont moins de 30 ans.

Il ont été créés dans le courant de l'appropriation et de l'application du terme « musiques actuelles ». ⁴ Cette répartition des âges des acteurs est un marqueur de renouvellement et de dynamisme dans la filière : **10% des acteurs ont été créé (ou en cours de création) en 2017.** 15% d'entre eux ont 2 ans maximum. Elle questionne aussi leur pérennisation et incite à identifier les facteurs qui fragilisent et

freinent leur développement.

Les acteurs de droit privé et commercial sont plus récents (11 ans en moyenne) et en particulier les sociétés individuelles. Leur consolidation peut être fragilisée par l'implication d'une seule personne. 72% d'entre elles ont moins de 10 ans.

La diversité de l'ancienneté des structures laisse supposer un rapport différent aux territoires.⁵

Une structure sur dix a été créée en 2017

3. Le FAR Agence musicale régionale. (2017), *Diagnostic filière Musiques Actuelles Normandie*.

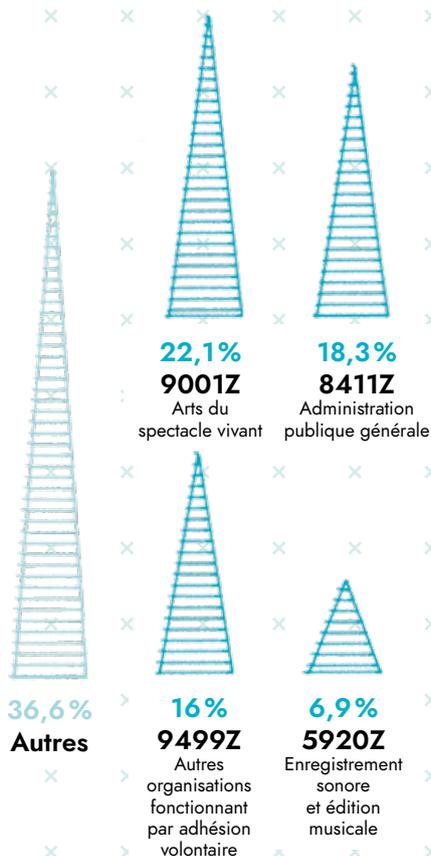
Consulté sur <https://www.le-far.fr/observatoire>

4. DUTILH Alex, VARROD Didier, (1998). *Les Musiques actuelles : rapport à Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication*.

5. Il est à noter que des acteurs relèvent du service public (régies directes par exemple), ce qui explique leur âge de création plus ancien que la moyenne, bien que leur implication dans la culture et plus précisément dans les musiques actuelles ne coïncident pas forcément. Les données collectées ne permettent pas de le préciser.

3

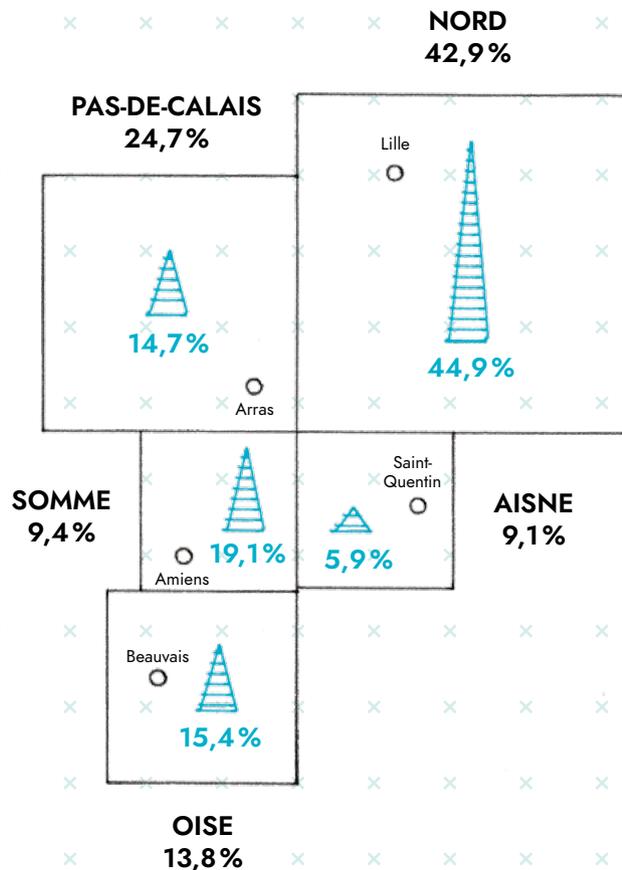
Codes APE des acteurs de la filière



Autres (36,6%) dont : **4,6%** 8552Z: Enseignement culturel, **4,6%** 6010Z: Edition et diffusion de programmes radios, **4,6%** 9002Z: Activités de soutien au spectacle vivant, **3,1%** 9004Z: Gestion de salles de spectacles, **2,3%** 4763Z: Commerce de détail d'enregistrement d'enregistrement musicaux et vidéo en magasin spécialisé et **2,3%** 5911B: Production de films institutionnels et publicitaires et autres codes APE cités 1 ou 2 fois.

5

Répartition géographique des acteurs de la filière musiques actuelles en fonction de la part d'habitants par département



Pourcentage de la population des Hauts-de-France par département



Pourcentage de répondants dans ce département

IDENTIFICATION DES ACTEURS

par l'activité principale exercée déterminée par le code APE

p. 11

Le Code APE (INSEE) détermine l'activité principale et déclarée des structures.

30 codes APE différents ont été cités. Plus de 15% des codes APE ne sont cités qu'une seule fois.

Parmi les plus cités : **les codes APE des Arts du spectacle vivant (9001Z), de l'administration publique générale (8411Z) puis des autres organi-**

sations fonctionnant par adhésion volontaire (9499Z). Le spectre de la filière musiques actuelles est large et recouvre des réalités

différentes qui s'étendent au-delà du secteur culturel au sein d'activités généralistes et/ou commerciales : activité de commerce de détail, débit de boissons, portail internet, hôtel et hébergement similaire...

DIVERSITÉ DES ESTHÉTIQUES MUSICALES⁶

AUX PREMIÈRES PLACES : ROCK, PUNK, GARAGE / POP, FOLK / CHANSON

Métal, musiques du monde, musiques traditionnelles, reggae/ragga/dub en bas du podium

p. 13

Nombre d'esthétiques par acteur

74% des acteurs défendent plus de 5 esthétiques dans le cadre de leurs activités. Les associations et les acteurs de droit public s'inscrivent dans une plus grande diversité musicale : 70% des associations et 86% des acteurs de droit public défendent plus de 5 esthétiques.

En moyenne, les acteurs de la filière défendent 8 esthétiques.

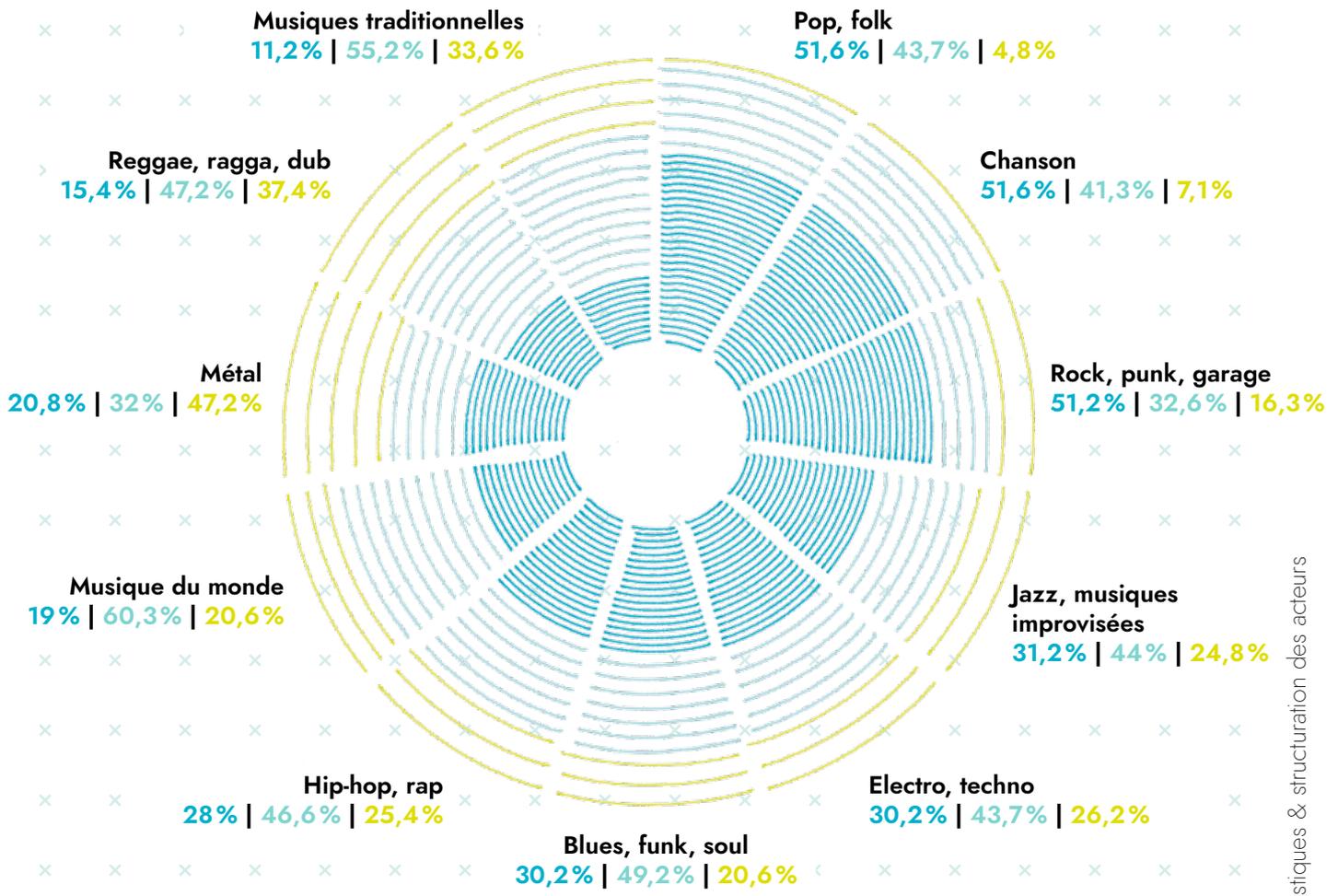
6. Les musiques actuelles sont définies par une multitude d'esthétiques. Toujours en mouvement, il est difficile de les figer.

Les esthétiques retenues pour l'analyse régionale sont : chanson - pop, folk - hip-hop, rap - jazz et musiques improvisées - electro, techno - reggae, ragga, dub - blues, funk, soul - rock, punk, garage - métal - musiques du monde - musiques traditionnelles.

4

Esthétiques des acteurs (par fréquence)

- Souvent
- Rarement
- Jamais



Certaines familles d'esthétiques se distinguent par leur surreprésentation dans la filière régionale: Rock, punk, garage; Pop, folk et Chanson. Le Métal, les Musiques du monde, le Reggae, Ragga, Dub et les Musiques traditionnelles sont les esthétiques les moins présentes.

Précision: Rock, punk, garage forment ici une famille d'esthétiques mais on peut émettre l'hypothèse que le « rock » en particulier est surreprésenté par rapport au punk et au garage au sein de cette même catégorie.

Esthétiques et diffusion : tendances régionales et nationales en 2017

En Hauts-de-France, les esthétiques principales des acteurs de la filière –sans critère d'activités - et celles de la diffusion correspondent : « pop-rock et genres assimilés » en premier lieu, suivi de la « chanson » puis du « jazz, blues et musiques improvisées ». Cette analyse confirme la surreprésentation de certaines esthétiques. Ces mêmes esthétiques sont en tête pour toute la France.⁷

Goûts musicaux des publics et esthétiques.

Genre musical principal des musiciens en Hauts-de-France⁸

Les esthétiques principales des musiciens se rapprochent du trio des esthétiques en tête : le rock, punk, garage est l'esthétique principale pratiquée par les musiciens amateurs et professionnels (pour 33% d'entre eux). avant la chanson, pop, folk (17% d'entre eux). Les musiciens affirment dans leur pratique

un goût pour des esthétiques moins représentées : le métal est le genre principal pour 11%% des musiciens ex-aequo avec le jazz et musiques improvisées. Le blues, funk, soul arrive en quatrième position : 8 % des musiciens.

Genres musicaux appréciés par les jeunes⁹

Une analyse des goûts musicaux des jeunes scolarisés entre 12 et 18 ans dans les Hauts-de-France met en avant une autre répartition.

Le hip-hop, rap ressort comme étant l'esthétique la plus appréciée des jeunes (cité par 65% des jeunes) Le rock (cité par 45% des jeunes) puis la pop (cité par 41% des jeunes) arrivent ensuite. Les musiques électroniques, techno et la chanson sont citées par plus de 30% des jeunes parmi les genres appréciés.

Le métal fait partie des esthétiques rejetées par les jeunes pour près de 60% d'entre eux, avant le classique.

7. CNV, Centre national de la chanson, des variétés et du jazz, (2018). La diffusion des spectacles de musiques actuelles et de variétés en France en 2017. Consulté sur <https://www.cnv.fr/statistiques-sur-diffusion-spectacles>

8. Le PATCH – pôle régional des musiques actuelles en Picardie. (Décembre 2016). *Musiques actuelles : parcours d'artistes en région Hauts-de-France. Profil des musiciens. Fascicule 1/3.*

9. Le PATCH et SoCo Études en partenariat avec l'ARA et le RAOUL. (2017). *Les jeunes et la musique en Hauts-de-France*

Le rock a un positionnement particulier car il est autant apprécié que rejeté.

La perception globale donne un indice sur une inadéquation entre les attentes probables des jeunes et/ou des musiciens et les propositions des acteurs des musiques actuelles.

2 – UNE RÉGION, DES TERRITOIRES CONCENTRATIONS ET INÉGALITÉS

CONCENTRATION DANS LE NORD

Sous-représentativité dans l'Aisne

La population totale de la région est de plus de 6 millions d'habitants.¹⁰

Près de la moitié des acteurs - 45% - se situent dans le Nord.¹¹

19% se situent dans la Somme, département qui compte la plus grande part d'acteurs musiques actuelles par rapport à sa population. Ainsi les départements des deux anciennes capitales régionales, Lille et Amiens, concentrent le plus d'acteurs.

Dans l'Aisne on constate une sous représentativité des acteurs musiques actuelles : 6% du total des acteurs pour 9% des habitants de la région.

INÉGALITÉS DE PRÉSENCE DES ACTEURS

En fonction des densités de population

La majorité des acteurs est implantée dans les zones les plus densément peuplées de la région.
En miroir, les zones moins denses

accueillent moins d'acteurs musiques actuelles. Ce constat pointe les inégalités entre zones urbanisées et zones rurales.

10. Les informations concernant la population sont extraites des statistiques de l'INSEE :

<https://www.insee.fr/fr/statistiques?debut=0&geo=COMPRD-1&idfacette=3>

11. Note méthodologique : En fonction de leur siège social

Dans le Nord et la Somme, les acteurs se concentrent autour des capitales des anciennes régions.

Dans le Nord, la MEL, Métropole Européenne de Lille, rassemble à elle-seule 78,7% du total des acteurs du Nord (47,5% pour la seule ville de Lille).

Dans les autres départements la répartition des acteurs est plus éparse. Dans l'Oise, la densité de population est forte et s'étale entre les grandes agglomérations jusqu'à la région parisienne, tout comme les acteurs de musiques actuelles. Dans l'Aisne, les structures sont dispersées surtout dans le nord du département délaissant la partie sud.

Peu d'équipements culturels dédiés aux musiques actuelles.

Dans les Hauts-de-France, **les lieux de création et de diffusion du spectacle vivant ne représentent que 6,5 % de l'ensemble des équipements** dont seulement **23% concernent la musique et la danse** (il s'agit de Zénith, SMAC, orchestres permanents, centres chorégraphiques nationaux, centres nationaux de création musicale)... En matière d'équipements subventionnés, les musiques actuelles sont peu représentées.¹²

LES TERRITOIRES DES ACTIVITÉS ET DES COOPÉRATIONS¹³

COMMUNES/INTERCOMMUNALITÉS & RÉGION

Premiers terrains des activités et coopérations

L'intercommunalité et/ou la commune est la première échelle

d'implication des acteurs : 82,4% d'entre eux y mettent en place des activités et/ou des coopérations.

¹². Ministère de la culture. Départements des études, de la prospective et des statistiques. (2018). *Atlas régional de la Culture*. Consulté sur <http://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Etudes-et-statistiques/Publications/Collections-d-ouvrages/Atlas-regional-de-la-culture/>

¹³. On entend ici par coopération tout partenariat et/ou instances d'ententes et d'échanges culturelles formalisées ou non.

Plus de la moitié des acteurs de musiques actuelles – 58,2% – sont investis à l'échelle de la région Hauts-de-France.

La région, terrain des activités et des coopérations pour plus de la moitié des acteurs

Peu d'acteurs exportent leurs activités. Parmi les acteurs du Nord, près de 30% travaillent avec la Belgique. Les interactions à l'échelle européenne concernent 7,6% des acteurs.

IMPLICATION LOCALE DES ACTEURS DE L'AINSE OUVERTURE DES ACTEURS DU NORD

Des logiques territoriales différentes

Des dynamiques à différentes échelles.

Seuls 20,6% des acteurs interviennent à la seule échelle de la commune. 48% des acteurs menant des actions à l'échelle de leur commune en mènent également à l'échelle du département et 52,2% à celle de la région. Certains acteurs n'ont pas cette implication locale mais travaillent avec d'autres régions françaises, l'Europe (incluant la Belgique) ou encore l'international. C'est le cas de 8,8% d'entre eux.

L'implication aux différentes échelles du territoire traduit des logiques d'intervention différentes.

27,6% des acteurs du Nord étendent leurs actions à la Belgique profitant de la frontière partagée. Les acteurs de l'Oise créent des interactions à l'échelle européenne et internationale facilitées par la proximité avec la région parisienne.

Les caractéristiques des départements du Nord et de l'Oise créent des opportunités d'ouverture pour leurs acteurs. Alors que le caractère rural de l'Aisne et du Pas-de-Calais explique des dynamiques plus locales.

Près d'1/3 des acteurs du Nord interagissent avec des acteurs belges

3 – UNE STRUCTURATION EN COURS

DES INDICATEURS DE STRUCTURATION PROFESSIONNELLE

ADHÉSION À DES RÉSEAUX PROFESSIONNELS

Régionaux et Nationaux

Adhésion à un réseau régional

Plus de la moitié des acteurs – 52,2% - adhèrent à un réseau régional.

Ces adhésions traduisent une volonté de se concerter sur des sujets en faveur d'une dynamisation et d'une professionnalisation des musiques actuelles sur le territoire régional.

Principaux réseaux régionaux cités :

- HAUTE FIDÉLITÉ, pôle régional de musiques actuelles
- FRANF, Fédération des Radios Associatives du Nord de la France
- LE CHAÎNON, Fédération Hauts-de-France
- Collectif Jeune Public Hauts-de-France
- LA MINE, réseau d'éditeurs de musiques
- Réseau des Conservatoires
- Fédération des Arts de la rue Nord Pas-de-Calais/Picardie
- 50°Nord, réseau transfrontalier d'art contemporain
- Fabriques culturelles (réseau de la Métropole Européenne de Lille)
- FRMJC, Fédération Régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture

Adhésion à un réseau national

33,8% des acteurs adhèrent à un réseau national.

Principaux réseaux nationaux cités :

- Fédélima, Fédération des Lieux de Musiques actuelles
- Féarock, Réseau de radios alternatives soutenant l'émergence et la diversité musicales
- Radio Campus France
- CD1D, Fédération de labels indépendants
- Collectif Culture Bars-bars
- Fédération Léo Lagrange
- FFMJC, Fédération Française des Maisons des Jeunes et de la Culture
- FÉLIN, Fédération Nationale des Labels Indépendants
- Arts en résidence

LABELLISATION, AGRÉMENTS ET AFFILIATION AU CNV

Indices forts de structuration

Labellisation

Peu d'acteurs sont labellisés : 8,8% en 2017.

- 5 SMAC, Scènes de Musiques Actuelles dont deux à Lille mais aucune dans l'Aisne et le Pas-de-Calais contrairement aux dispositions du plan en faveur des musiques actuelles du Ministère de la Culture¹⁴
- 3 Scènes Nationales¹⁵

Agréments

31,4 % des acteurs ont un ou plusieurs agréments.

Parmi ces agréments :

- 19,6% - Jeunesse et éducation populaire
- 17,6% - Éducation nationale
- 9,8% - Services Civiques
- 4% - Organismes de formation

Affiliation CNV¹⁶

49% des adhérents de HAUTE FIDÉLITÉ sont affiliés au CNV et peuvent recevoir des subventions et siéger dans des commissions. Les acteurs ne peuvent adhérer au CNV qu'à la condition de déclarer une billetterie, ce qui constitue un premier indicateur de leur structuration.

Ces éléments soulignent des niveaux de structuration professionnelle différents pour les acteurs des musiques actuelles de la région.

14. Ministère de la Culture et de la Communication. (2011, 26 avril). *Un nouveau plan en faveur des musiques actuelles* :

15. En Hauts-de-France, il existe 8 Scènes Nationales. 3 d'entre elles ont contribué à cet état des lieux.

16. Seuls les adhérents au pôle régional HAUTE FIDÉLITÉ ont été invités à répondre à cette question.

LA STRUCTURATION DE L'EMPLOI

6

CONVENTIONS COLLECTIVES

Application non automatique et non immédiate

p. 21

55,1% des acteurs appliquent une convention collective ou un texte statutaire.

16 conventions collectives ou textes statutaires sont cités :
cela traduit la diversité des acteurs de la filière.

En moyenne, **les acteurs appliquant une convention collective**

ont deux fois plus d'ancienneté que les autres (moyenne de 21 ans contre 12 ans) ce qui traduit une démarche longue de structuration.

Le texte statutaire de la Fonction Publique Territoriale concerne 18% des acteurs, ce qui **confirme la place importante du secteur public dans les musiques actuelles dans la région.**

ADHÉSION À UN SYNDICAT

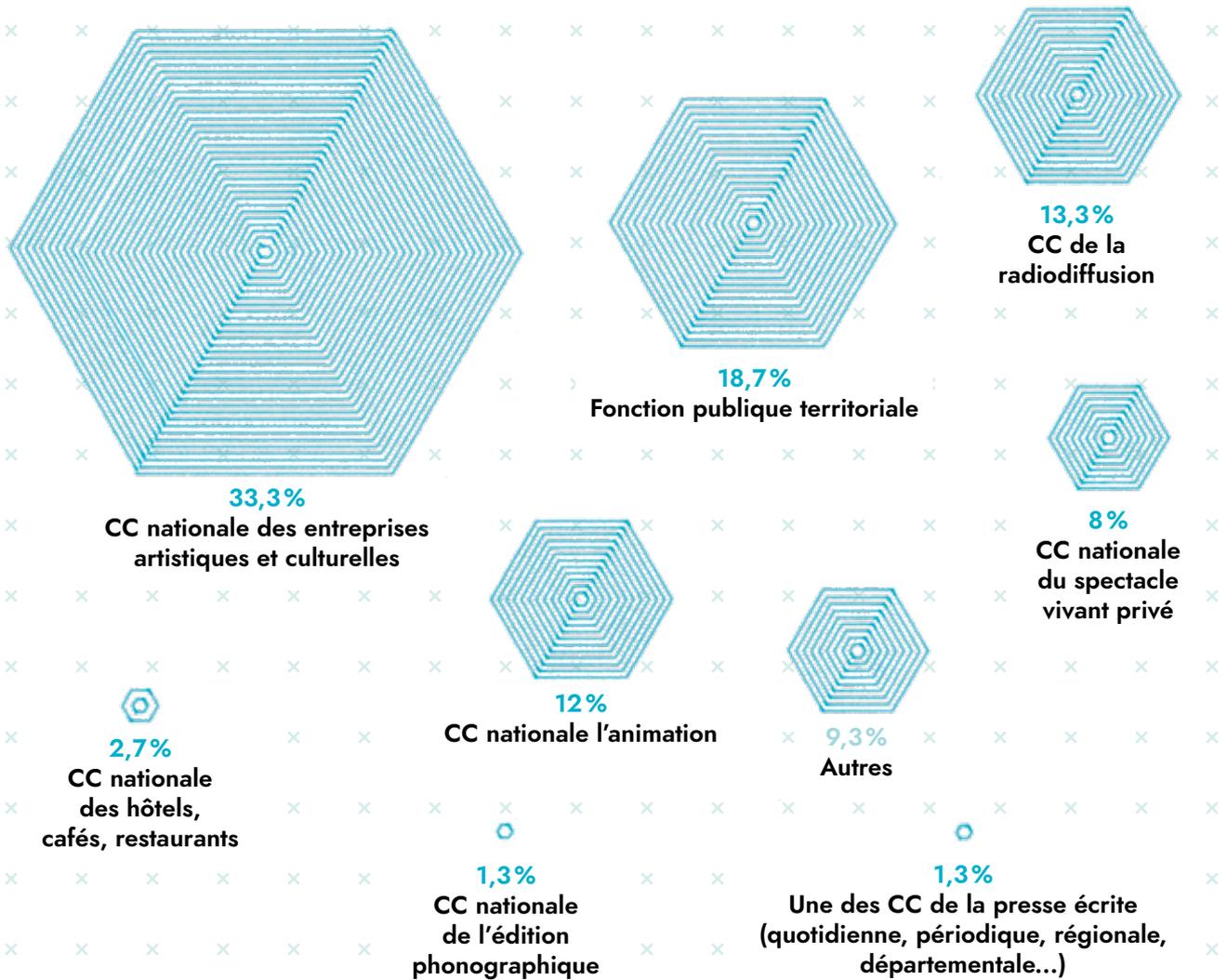
Les associations sont principalement représentées par le SMA

31,4% des adhérents au pôle régional HAUTE FIDÉLITÉ adhèrent à un syndicat d'employeur.

81,3% d'entre eux adhèrent au SMA, Syndicat des Musiques Actuelles (dont 76,9% sont des associations).

6

Conventions collectives (CC) des acteurs de la filière



SYNTHÈSE

Les acteurs de la filière des musiques actuelles en Hauts-de-France sont animés par différentes logiques structurelles ou territoriales (une région de 5 départements, entre métropoles et ruralité).

Au-delà de ces logiques, ils s'inscrivent également dans des temporalités différentes qui induisent des niveaux de structuration pluriels.

Cette hétérogénéité doit être prise en compte dans les instances de réflexion, de coopération et par les partenaires des acteurs. Leur variété permet d'encourager les complémentarités qu'ils peuvent créer par leurs interactions grâce aux nombreuses esthétiques qu'ils défendent et aux activités qu'ils développent.



CARACTÉRISTIQUES & STRUCTURATION DES ACTEURS CHIFFRES CLEFS

**59% des acteurs
sont des associations**

17 ans d'ancienneté en moyenne

30 codes APE différents

**8 esthétiques en moyenne
par acteur**

**79,8% des acteurs mènent
des actions sur le territoire
de la commune et/ou
de l'intercommunalité**

**27,6% des acteurs mènent
des actions avec la Belgique**

**55,1% des acteurs appliquent
une convention collective**



PARTIE 2
ACTIVITÉS
DES ACTEURS

L'observation des activités permet d'apprécier la diversité et la richesse du secteur. Elle permet aussi de constater les spécificités qui motivent ou freinent les complémentarités et donc la structuration. Les activités s'adressent à différents publics : spectateurs, auditeurs, pratiquants amateurs, artistes professionnels... Certaines sont facilement identifiables (diffusion, accompagnement) quand d'autres, moins visibles doivent affirmer leur importance au sein de la filière (développement d'artistes, radios...). Une meilleure représentation de ces activités est un enjeu qui questionne l'accès à la culture, la professionnalisation et le développement des territoires.

1 – PLURIDISCIPLINARITÉ ET PLURIACTIVITÉS

DES ACTEURS PLURIDISCIPLINAIRES

2/3 DES ACTEURS INTERVIENNENT DANS D'AUTRES CHAMPS ARTISTIQUES

Actuelle, classique ou baroque : de la musique avant toute chose!

La filière est composée pour 2/3 d'acteurs s'inscrivant dans plusieurs champs artistiques au delà des musiques actuelles, soit 66,9 %. En premier lieu, une grande part de ces acteurs -60,4%- s'implique aussi dans la musique

classique, baroque ou contemporaine. 42,9% d'entre eux inscrivent le théâtre dans leurs activités, 36,3% les arts plastiques et arts visuels puis 33% la danse et 33% l'audiovisuel. Il s'agit des scènes nationales, des centres culturels, des

services culturels de municipalités, des conservatoires, de médias... Parmi ces acteurs, 29,3% déclarent que les musiques actuelles représentent plus de 80% de leurs activités. En moyenne, les acteurs pluridisciplinaires interviennent dans les musiques actuelles à hauteur de 48% de leurs activités.

La répartition entre structures dédiées aux musiques actuelles et structures pluridisciplinaires au sein des départements suppose des différences dans les logiques de fonctionnement, de lien au territoire et donc d'implication au sein de l'écosystème des musiques actuelles : Le Nord compte un quasi équilibre entre structures dédiées aux musiques actuelles et structures pluridisciplinaires quand, dans la Somme, l'Oise

et le Pas-de-Calais, entre 75% et 80% des structures sont pluridisciplinaires. A contrario l'Aisne comporte 2/3 de structures dédiées aux musiques actuelles.

Pluridisciplinarité des acteurs normands.¹

La filière musiques actuelles normande est composée de 43,8% d'acteurs dédiés aux musiques actuelles et de 56,3% d'acteurs pluridisciplinaires. Seuls 33,3% d'entre eux ont des activités de musique classique ou baroque la musique au-delà des musiques actuelles.

Les musiques actuelles existent au sein d'une grande variété d'acteurs et de lieux. Les structures pluridisciplinaires participent grandement à leur rayonnement.



1. Le FAR Agence musicale régionale. (2017). *Diagnostic filière Musiques Actuelles Normandie*.

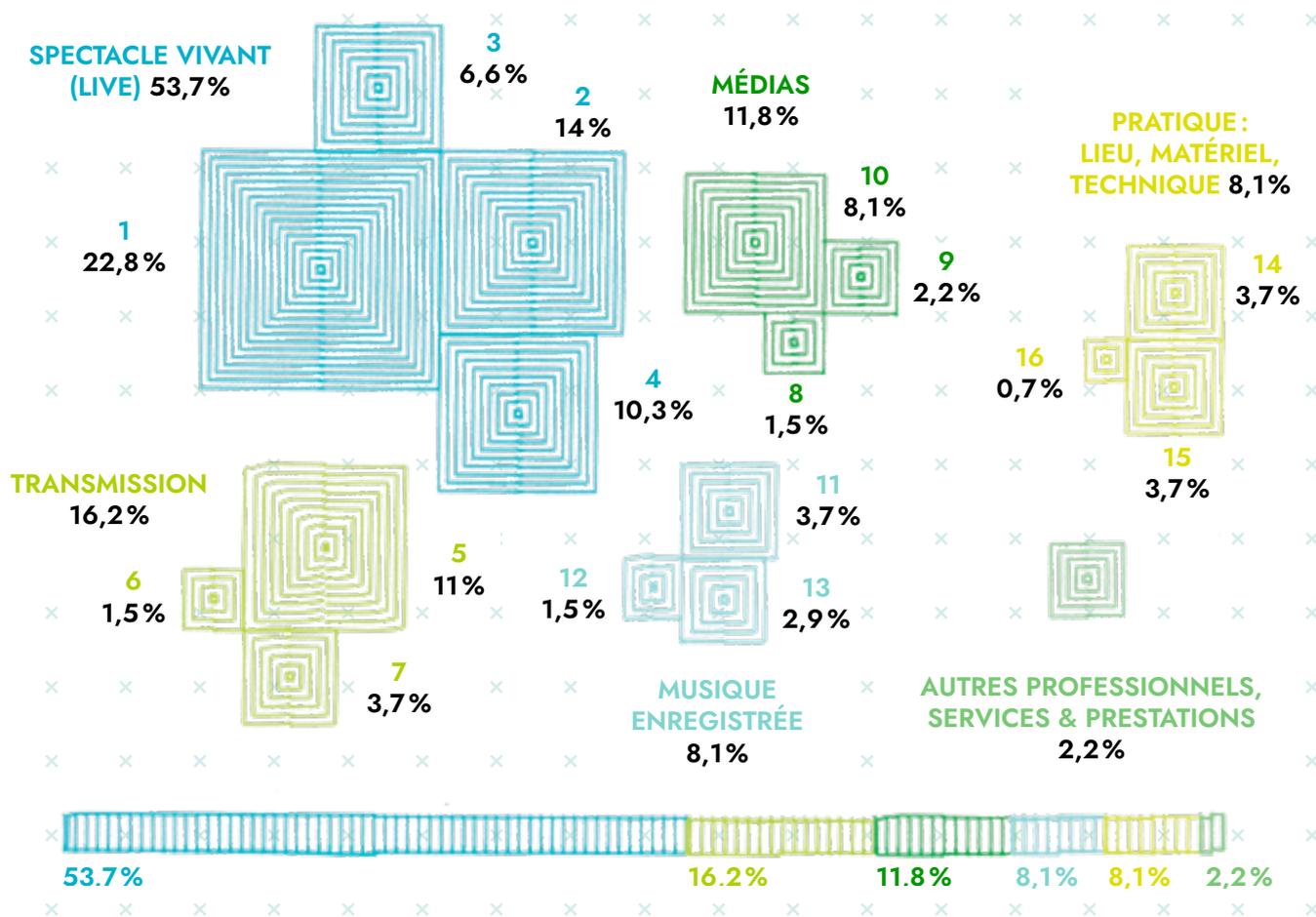
PLURIACTIVITÉ DES ACTEURS

1

SIX GRANDES FAMILLES D'ACTIVITÉS

constituent la filière

Les acteurs peuvent être classés en 6 grandes familles à partir de leur activité principale.²



2. Précision : Le code APE est un indicateur de définition des activités d'un acteur. Toutefois, l'échantillon des acteurs de la filière témoigne d'une différence assez généralisée sur la cohérence entre un code APE et une activité principale déclarée. Une analyse par activité déclarée est plus pertinente pour rendre compte des réalités des acteurs.

SPECTACLE VIVANT (LIVE)

1 - LIEUX

Lieux de diffusion Musiques Actuelles
Lieux de diffusion pluridisciplinaires
Cafés-concerts, cafés-culture et assimilés
Casinos et discothèques

2 - FESTIVALS

3 - PRODUCTEURS DE SPECTACLES/TOURNEURS

4 - ORGANISATEURS SANS LIEU

Services culturels organisateurs de concerts
Associations organisatrices de concerts
Tremplins
Promoteurs/Entrepreneurs de spectacles

TRANSMISSION

5 - APPRENTISSAGE ET PRATIQUE MUSICALE

Écoles de musique, enseignement artistique
Conservatoires
Ateliers de pratique musicale
Cours privés et/ou à domicile et/ou en ligne

6 - FORMATIONS

Formation initiale et/ou continue
Organismes de formation professionnelle

7 - ACCOMPAGNEMENT & RESSOURCE

Accompagnement artistique
Accompagnement à la structuration
Information-Ressource

MÉDIAS

8 - PAPIER : PRESSE & PARUTIONS

Agenda concerts
Presse spécialisée
Presse professionnelle

9 - WEB : PRESSE & AUTRES

Agenda concerts en ligne et guides annuaires
Presse en ligne spécialisée, webzines et blogs
Presse professionnelle

10 - RADIOS ASSOCIATIVES & WEB RADIO

Radios associatives
Webradios

MUSIQUE ENREGISTRÉE

11 - LABELS ET PRODUCTEURS

PHONOGRAPHIQUES

12 - ÉDITION MUSICALE

13 - DISTRIBUTION ET VENTE

Distributeurs physiques et numériques
Disquaires : vente physique et/ou vente en ligne
Plateformes de streaming et/ou téléchargement
Pressage et duplication

PRATIQUE : LIEU, MATÉRIEL, TECHNIQUE

14 - STUDIOS

Studios d'enregistrement et/ou de mastering
Studios de répétition
Lieux de résidences, espaces scéniques

15 - INSTRUMENTS DE MUSIQUE & PARTITIONS

Fabrication et/ou réparation d'instruments de musique/Lutherie
Distribution et vente d'instruments de musique
Librairies spécialisées

16 - TECHNIQUE : STUDIOS & SCÈNE

Régie générale, sonorisation et éclairage (prestations)
Matériel technique et scénique

AUTRES PROFESSIONNELS, SERVICES & PRESTATIONS

Réseaux en lien avec les musiques actuelles
Attachés de presse
Managers/structures de management
Prestations administratives
& juridiques
Promotion
Services annexes à l'organisation
de concerts : billetterie, logistique, catering...
Services web

DES STRUCTURES TRÈS ACTIVES

2/3 des acteurs mènent plus de 5 activités

Les acteurs des musiques actuelles sont rarement investis dans une seule activité (12,5%).

Ce sont les acteurs de droit public qui interviennent dans le plus d'activités : 5,2 activités en moyenne. En moyenne, les associations mènent 4,3 activités et les structures de droit privé 3,5 activités.

2 – FOCUS SUR LES ACTIVITÉS

En observant l'activité principale des acteurs, des contrastes évidents apparaissent entre les familles.

La région ne manque pas de lieux de diffusion et d'organisateur de concerts alors que l'étude compte peu d'acteurs du développement d'artistes.

On peut soupçonner un « déséquilibre » dans la chaîne de production des musiques actuelles en région ce qui questionne le soutien à la création et à la professionnalisation des musiciens de la filière.

LES ACTEURS DU SPECTACLE VIVANT (LIVE)

Cette famille concerne les acteurs qui organisent et/ou produisent des concerts de musiques actuelles. Il peut s'agir **de salles de spectacles, de festivals, de producteurs de spectacles ou d'organisateur n'ayant pas de lieu.**

54% des acteurs de la filière relèvent du spectacle vivant.³

3. Précision : La place prépondérante des acteurs du spectacle vivant de musiques actuelles est à prendre en considération en ayant conscience que ce sont aussi les acteurs les plus sensibles aux démarches d'observation menées par les instances nationales ou régionales comme les réseaux.

LES LICENCES D'ENTREPRENEURS DE SPECTACLES

détenues par seulement la moitié des acteurs

50,7% des acteurs détiennent une licence. Au-delà des lieux de spectacle, beaucoup d'acteurs sont investis dans la diffusion :

À noter toutefois que parmi les acteurs ne détenant aucune licence, 22,4% des acteurs déclarent le Live comme activité principale.

- Licence 1 : Exploitants de lieux de spectacles - Détenue par 27,2% des acteurs.

- Licence 2 : Producteurs de spectacles ou entrepreneurs de tournées ayant la responsabilité du plateau artistique - Détenue par 41,9% des acteurs

- Licence 3 : Diffuseurs de spectacles ou entrepreneurs de tournées n'ayant pas la responsabilité du plateau artistique - Détenue par 43,4% des acteurs

2

LES TYPOLOGIES D'ACTEURS

des activités du Live

p.31

Le secteur associatif et le droit public se partagent la répartition des lieux de diffusion : 51,6% sont des associations et 41,9% relèvent du droit public. Les lieux relevant du droit privé commercial sont des structures de types cafés-concerts (6,5%).

Les festivals relèvent quasi exclusivement du secteur associatif (94,7%).

Les organisateurs sans lieu fixe

investissent des lieux pour l'organisation de concerts : il peut s'agir d'associations (35,7% des cas) ou de services culturels (64,3% des cas). Les promoteurs de spectacles intègrent ce groupe mais il n'en existe aucun dans l'échantillon.

Les producteurs de spectacles/tourneurs sont, pour plus de la moitié, des structures de droit privé commercial (55,6%). Ces derniers intègrent une fonction de développement d'artistes.

UNE MAJORITÉ DE LIEUX

parmi les acteurs du Live

84% des lieux de diffusion organisent des spectacles musicaux et concerts en direction du jeune public.

Parmi les acteurs du spectacle vivant, les lieux - pluridisciplinaires ou dédiés aux musiques actuelles - sont prédominants : 43% des acteurs de la famille du Live.

Qu'ils soient dédiés aux musiques actuelles (22,6%) ou pluridisciplinaires (77,4%), **ce sont les lieux de diffusion qui mènent le plus d'activités : 67,7% des lieux mènent plus de 5 activités** parmi lesquelles la location ou mise à disposition de lieux de répétition ou de résidences, des ateliers de pratique, de l'accompagnement...

Les lieux de diffusion sont les acteurs les plus investis dans la mise en place d'actions en direction du jeune public : 84% des lieux organisent des spectacles musicaux et concerts à l'attention des enfants et adolescents.

La diffusion des musiques actuelles dans les Hauts-de-France représente, par rapport aux données nationales, hors Île-de-France, 7,3% du nombre de représentations payantes, 8,5% des fréquentations payantes et 10,4% du poids en billetterie HT.⁴

5 SMAC SUR 3 DÉPARTEMENTS

La région Hauts-de-France compte 5 Scènes de Musiques Actuelles (SMAC) :

- **dans le Nord** : L'Aéronef à Lille et Le Grand Mix à Tourcoing
 - **dans la Somme** : La Lune des Pirates à Amiens
 - **dans l'Oise** : L'ASCA/Ouvre-Boîte à Beauvais et la Grange à Musique à Creil
- L'Aisne et le Pas-de-Calais n'ont pas de SMAC** en dépit du plan en faveur des musiques actuelles de 2011.⁵

Ce constat lacunaire s'applique aussi à d'autres régions.⁶

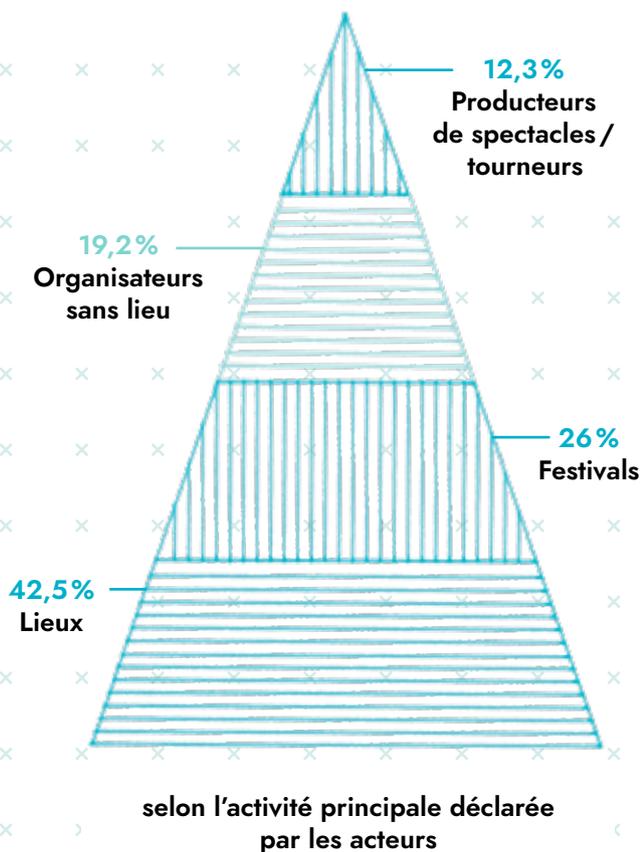
4. CNV, Centre national de la chanson, des variétés et du jazz. (2018). *La diffusion des spectacles de musiques actuelles et de variétés en France en 2017*. Consulté sur <https://www.cnv.fr/statistiques-sur-diffusion-spectacles>.

5. Ministère de la Culture et de la Communication. (2011, 26 avril). *Un nouveau plan en faveur des musiques actuelles*. Consulté le 15 mai, 2019 sur: <http://www.culture.gouv.fr>

6. Ministère de la Culture et de la Communication. *Scènes de musiques actuelles*. Consulté le 20 mai, 2019 : <http://www.culture.gouv.fr>

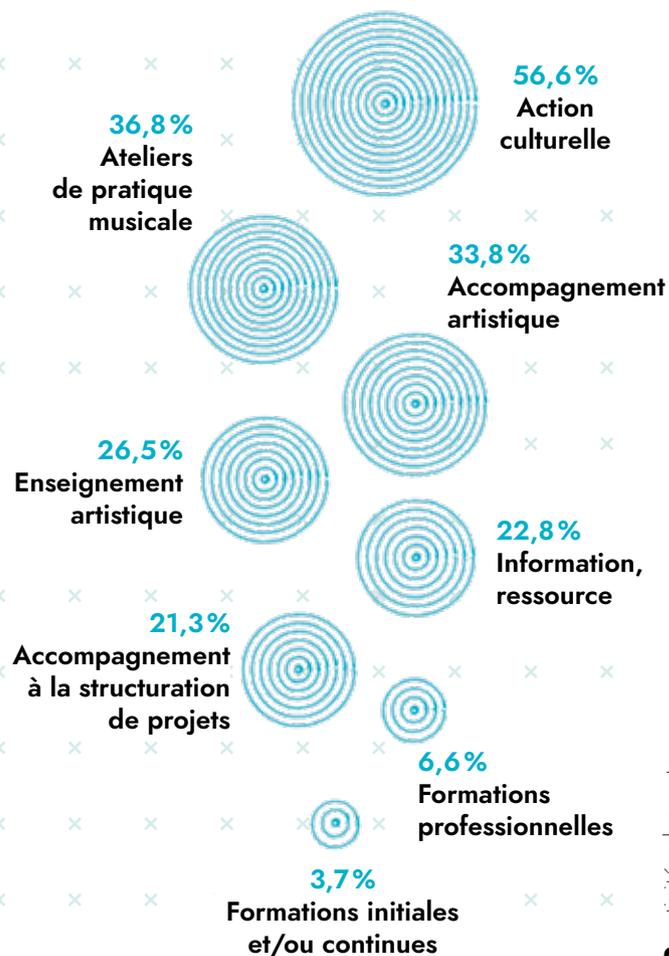
2

Les typologies d'acteurs du live



3

Les activités de la transmission



Lecture : 21,3% des acteurs des musiques actuelles des Hauts-de-France proposent de l'accompagnement à la structuration de projets dans le cadre de leurs activités...

Sur les cinq départements normands, un n'a pas de SMAC alors qu'un autre en a deux. Pour la région Grand-Est, parmi les 10 départements ; seuls 6 ont une SMAC (dont 2 pour la Marne).



Le label SMAC – Scènes de Musiques Actuelles

Créé en 1998, ce label est accordé par le Ministère de la Culture.

Il est encadré par un cahier des charges de missions attribuées à ces structures : la diffusion, la création, la production, l'accompagnement de projets, la ressource ainsi que l'action culturelle notamment par la médiation auprès des populations et l'établissement de partenariats sur le territoire d'implantation et au sein de réseaux professionnels.



p.31

LA TRANSMISSION: APPRENTISSAGE, PRATIQUE ET PROFESSIONNALISATION

La famille de la “transmission” **réunit les acteurs qui contribuent à l'apprentissage, à la formation et/ou à la pratique, à l'accompagnement des musiques actuelles. Elle concerne les musiciens amateurs et professionnels.**

La musique est la première pratique artistique des Français : 23% des Français·e·s savent jouer d'un instrument et 8% pratiquent en groupe⁷. Dans les Hauts-de-France, région la plus jeune de France métropolitaine après l'Île-de-France, **1 jeune sur 4 joue d'un instrument de musique⁸ : Les enjeux d'apprentissage, de pratique et de professionnalisation sont donc centraux dans la filière, d'autant que la transmission questionne aussi les enjeux de la création sur le territoire.**

75,7% des acteurs de la filière mènent une ou plusieurs activités de transmission : enseignement artistique, accompagnement, action culturelle, formation...

75,7% des acteurs s'investissent dans une à plusieurs activités de transmission. Pour 16,2% d'entre eux, la transmission est leur famille d'activité principale.

7. Ministère de la Culture et de la Communication. (2016). Département des études, de la prospective et des statistiques. *DEPS, chiffres clés statistiques de la culture et de la communication.*

8. Le PATCH et SoCo Études en partenariat avec l'ARA et le RAOUL. (2017). *Les jeunes et la musique en Hauts-de-France.*

LES ÉQUIPEMENTS POUR LA PRATIQUE

Lieux de résidences, locaux de répétition, studios d'enregistrement ...

45% des acteurs proposent au moins un équipement sur le total de la population de répondants. Pour 8,1% des acteurs, la mise à disposition et/ou la location d'un de ces équipements est l'activité principale. 27,9% des acteurs proposent des lieux de résidences, 17,6% des locaux de répétition et 14% des studios d'enregistrement. **Pour moitié, les structures qui proposent ces équipements fonctionnent en format associatif.** Les studios d'enregistrement sont structurés principalement au format privé commercial. Ces équipements sont **tous situés dans des zones de densité moyenne à forte.** Pour précision, 47% des musiciens résident dans les arrondissements de Lille⁹ ou d'Amiens et 44% des musiciens professionnels sont à Lille.¹⁰

APPRENTISSAGE & FORMATION

De l'enseignement artistique à la formation professionnelle

L'enseignement et la pratique des musiques actuelles est l'activité principale de 11% des acteurs. **De plus, 26,5% des acteurs déclarent proposer de l'enseignement artistique et 36,8% des ateliers de pratique :** écoles de musique, ateliers de pratique, conservatoires...

Dans notre échantillon **2/3 de ces acteurs (66,7%) sont organisés sous la forme associative. Le reste des acteurs relève du droit public.**

Il existe aussi des écoles privées lucratives non répondantes à l'étude.

Le Nord concentre 53,1% de ces acteurs. L'Oise et la Somme autour de 15%, le Pas-de-Calais 12% et l'Aisne 5,2%.¹¹

D'autres structures comme les salles de spectacles peuvent proposer ces activités : **près de 51,6% des lieux proposent des ateliers de pratique musicale et 29% proposent de l'enseignement artistique.**

9. L'arrondissement départemental est une circonscription administrative, subdivision du département.

10. LE PATCH (2016)

11. Précision : ces informations sont tirées de la base de données de la population mère. Se référer à la méthodologie de l'étude.

Plus de la moitié des acteurs déclarent mener des actions culturelles.

La formation (artistique, technique, administrative) **initiale, continue ou professionnelle relève ici entièrement du secteur associatif.** 3,7% des répondants proposent de la formation initiale et/ou continue. 6,6% proposent de la formation professionnelle.

ACTION CULTURELLE

Une « mission » portée par plus de la moitié des acteurs

L'action culturelle regroupe l'ensemble des actions en faveur de l'accès à la culture et du développement culturel. Elle est menée par 56,7% des acteurs de la filière.

L'implication des acteurs dans l'action culturelle diffère selon les activités de ces derniers : ainsi 84% des lieux font de l'action culturelle. La totalité des radios associatives en propose.

Les actions

Sur le territoire régional, le spectacle musical et les concerts tous publics

concernent 73,7% des actions culturelles. Une étude nationale¹² révèle que **le concert est la forme prédominante d'action culturelle** (présent dans 43,3% des projets), suivi par les ateliers de pratique (40%), les rencontres avec les artistes (38,5%) et les rencontres avec les professionnels (28,8%).

Le jeune public

58% des acteurs de la filière proposent des activités à destination du « jeune public ». En premier lieu il s'agit de spectacles musicaux et de concerts et en second lieu d'action culturelle.

Le Collectif Jeune Public en Hauts-de-France

La place du jeune public dans le spectacle vivant a motivé la création du Collectif Jeune Public Hauts-de-France en 2002. Cette association régionale est ouverte à tous les professionnels du spectacle et aux structures de diffusion, compagnies et personnalités intéressées par la création accessible aux enfants, aux adolescents et à leur entourage. Le Collectif Jeune Public a pour ambition de défendre une politique culturelle pour le spectacle vivant jeune public par différentes missions de soutien, de promotion, de formation et de sensibilisation. Le Collectif fonctionne par groupes de travail. Parmi eux, le groupe de travail musiques actuelles se réunit pour élaborer des réflexions et des actions en prenant en compte les spécificités de la filière. <http://www.collectif-jeune-public-hdf.fr/>

L'ACCOMPAGNEMENT : UN BESOIN D'IDENTIFICATION ET DE COORDINATION DES ACTEURS

Près de la moitié des acteurs, soit 48,5%, proposent, parmi leurs activités, de l'accompagnement ou de la ressource

L'accompagnement a fait l'objet de concertations et de préconisations dans le cadre du CROMA.¹³ Il soulève des enjeux de création, de diversité

culturelle, de professionnalisation, questionne la place de la pratique amateur et les dynamiques territoriales. Le pôle régional HAUTE FIDÉLITÉ a réalisé en 2018-2019 un schéma régional de l'accompagnement. Son objet principal est de faire un état des lieux de l'accompagnement, d'identifier l'existant et les manques afin d'optimiser cette activité au niveau régional et de mieux coordonner les actions.

33,8% des acteurs proposent de l'accompagnement artistique, 22,8% de l'accompagnement à la structuration de projets et 22,8% de l'information-ressource.

Seulement 3,7% des acteurs ont une activité d'accompagnement/ressource pour activité principale.

Formes juridiques :

Les acteurs qui interviennent dans l'accompagnement relèvent d'initiatives privées non lucratives (plus de la moitié sont des associations) ou du droit public (25%).

20,7% des acteurs proposant de l'accompagnement à la structuration de projet relèvent du droit privé commercial : producteurs ou studios.

Territoire :

Plus de la moitié des acteurs proposant de l'accompagnement se trouve dans le département du Nord. Aucun acteur axonais de l'échantillon ne propose d'accompagnement. Les autres départements représentent chacun environ 15% de l'activité accompagnement/ressource.

12. OPALE et FÉDÉLIMA. (avril, 2014). Actions culturelles et musiques actuelles. Principaux résultats d'une enquête nationale. Editions Seteun. Musique et environnement professionnel

13. CROMA. Collectif de Réflexion Ouvert des Musiques Actuelles. (septembre, 2016). *L'enjeu de la création*, p.14 à 23

Les typologies d'acteurs :

Cette inégalité de représentation sur les territoires s'explique notamment par les typologies d'acteurs qui portent ces activités : Ce sont les lieux dont les SMAC qui portent près de 50% (47,8%) des activités d'accompagnement artistique.

Les fonctions d'information

ressource et d'accompagnement à la structuration sont ensuite tenues par les acteurs de l'apprentissage (écoles et conservatoires).

À noter que les radios associatives déclarent une fonction d'accompagnement auprès des artistes.

81,3% des structures de développement d'artistes sont installées dans le Nord.

LE DÉVELOPPEMENT D'ARTISTES : DES BESOINS IDENTIFIÉS, UNE CONSOLIDATION À CRÉER

Les acteurs du développement d'artistes sont **les labels et producteurs de musique enregistrée, managers, agents artistiques, producteurs de spectacles tourneurs, éditeurs...** Leur participation à l'état des lieux est faible et peu représentative.

Le CROMA¹⁴ a identifié un besoin de soutien indispensable à la structura-

tion des acteurs de développement d'artistes afin de favoriser leur émergence et leur pérennisation.

Ces travaux ont révélé **un manque de ce type de structures pour le versant sud de la région** (ancienne Picardie) et un déficit de soutien à cette typologie d'acteurs dans le versant nord (ancien Nord Pas-de-Calais).

14. CROMA. Collectif de Réflexion Ouvert des Musiques Actuelles. (septembre, 2016). *L'enjeu de la création*, p.14 à 23

15. Loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication (Loi Léotard), article 29. Consulté le 24 mai, 2019 sur <https://www.legifrance.gouv.fr>

16. FRAP, Fédération des Radios Associatives en Pays de la Loire. (2018). *Les radios associatives en Pays de la Loire État des lieux.* – chiffres 2017. P.14 et 15

LES MÉDIAS ET L'IMPLICATION DES RADIOS ASSOCIATIVES DANS LA VIE LOCALE

Les médias (webzines, presse spécialisée, radios associatives, webradios...) sont un maillon essentiel en région : **ils représentent 11,8%** de la totalité des acteurs.

LES RADIOS ASSOCIATIVES

Action culturelle et proximité

Les radios associatives représentent 7,4% des acteurs de la filière.

La loi relative à la liberté de la communication précise **la mission de communication sociale de proximité des radios** dont le rôle dans la diversité culturelle, le soutien au développement local, la favorisation des échanges entre les groupes sociaux et culturels induit **le caractère d'intérêt général.**¹⁵

En Hauts-de-France, 90% des radios associatives s'impliquent dans de l'action culturelle.

En plus de leur activité de diffusion de programmes radiophoniques, les radios associatives mènent **des activités d'action culturelle et notamment l'éducation aux médias**¹⁶ : animation et formation auprès de différents publics, création et diffusion par l'organisation d'événements, centre de ressource, valorisation et travail de mémoire, conservation du patrimoine oral...

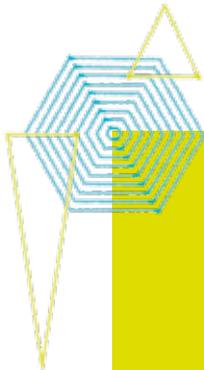
La FRANF. Fédération des radios associatives du Nord de la France

19 radios associatives des Hauts-de-France font partie de la FRANF – Fédération des radios associatives du Nord de la France. Les radios associatives ont été fédérées tôt, dès 1981, dans le mouvement social des radios libres qui portait une parole décentralisée et horizontale sur les territoires. La FRANF défend en premier lieu l'existence même des radios associatives, défricheuses de découvertes musicales, porteuses de diversité culturelle, et animatrices de vie locale. La fédération s'attache aussi à défendre le secteur régulé par le CSA. Enfin, la FRANF coordonne la mutualisation et les échanges de productions radiophoniques et incite à l'entraide entre les radios associatives. <http://franf.fr/>

SYNTHÈSE

Afin de pouvoir la comprendre et accompagner sa structuration, la filière doit être regardée en prenant en compte les activités des structures. À commencer par sa pluridisciplinarité. En effet, 2/3 des acteurs s'investissent dans d'autres champs artistiques. De plus, les acteurs font preuve de pluriactivité.

Ces caractéristiques nous renseignent sur la richesse de la filière et ses spécificités à identifier. Certaines activités sont plus identifiées et soutenues (les lieux de diffusion) quand d'autres font l'objet de réflexions et travaux en vue de leur consolidation. De manière générale, la répartition des activités et équipements crée des inégalités d'accès entre les zones plus densément peuplées et les autres, entre le Nord et le reste de la région.



ACTIVITÉS DES ACTEURS CHIFFRES CLEFS

2/3 des acteurs sont pluridisciplinaires

6 grandes familles d'activités

54% des acteurs relèvent du spectacle vivant

Plus de 2/3 des acteurs mènent plus de 5 activités

5 SMAC sur 3 départements

57% des acteurs s'impliquent dans l'action culturelle

81% des structures de développement d'artistes dans le Nord

90% des radios associatives font de l'action culturelle

PRÉAMBULE À LA LECTURE DES DONNÉES CONCERNANT L'EMPLOI ET LE BUDGET

Les analyses des thématiques **Ressources humaines (Partie III) et Budgets (Partie IV)** de l'état des lieux ont été réalisées sur un échantillon n'incluant pas certaines structures.

En effet, quelques structures présentent des valeurs extrêmes et/ou imprécises (par exemple impossibilité pour les données de ces structures d'isoler la part musiques actuelles de leur budget) qui auraient pu fausser les résultats. Ces acteurs sont soit des collectivités territoriales soit des structures labellisées bénéficiant de financements importants.

Leur existence n'est pas à négliger pour mieux appréhender la filière : des acteurs aux typologies, aux fonctionnements et aux moyens variés coexistent et contribuent à faire vivre les musiques actuelles sur un territoire. **Toutefois, inclure ces structures ayant des valeurs beaucoup plus élevées que la majorité des structures en matière d'emploi et de budget aurait rendu invisible la réalité de la majorité des acteurs.**

Cependant, pour certaines analyses, ces acteurs – dont nous disposons des données mais dont les valeurs sont extrêmes - ont été réintégrés pour enrichir la lecture. Cela est précisé à chaque fois dans le document. Les analyses **des emplois et des budgets portent donc sur 130 structures et 133 lorsque les structures aux valeurs extrêmes sont intégrées.**



PARTIE 3
RESSOURCES HUMAINES

L'étendue des activités menées par les acteurs pousse à s'intéresser aux moyens humains qui permettent leur réalisation. En France, le poids de l'emploi culturel direct représente 21 000 employeurs pour 200 000 salariés. En Hauts-de-France, les entreprises du spectacle vivant représentent 20 000 salariés environ soit **6% de l'ensemble des salariés culturels de France¹** dont une partie travaille dans le secteur des musiques actuelles.

1 – CARACTÉRISTIQUES DE L'EMPLOI

L'EMPLOI DANS LA FILIÈRE DES MUSIQUES ACTUELLES EN HAUTS-DE-FRANCE

EMPLOI SALARIÉ EN 2017

1/3 des acteurs de la filière n'ont pas recours à l'emploi en 2017

En 2017, **63,1% des acteurs de la filière ont eu recours à l'emploi salarié.**

La filière est moins employeuse en 2017 qu'en 2016: 86,6% d'acteurs employeurs en 2016 contre 63,1% en 2017. Cela peut s'expliquer par les conséquences précoces de la réforme des emplois aidés, par l'existence d'entreprises individuelles et de structures récemment créées.

31,5% d'acteurs n'ont pas eu recours à l'emploi salarié: Parmi eux, près de la moitié sont des associations.

Les structures sans salarié sont les plus récentes: elles ont en moyenne 10 ans (médiane de 4 ans) contre une moyenne de 20 ans pour les structures employeuses.

1. CPNEF-SV. Observatoire prospectif des métiers, des qualifications et des compétences du spectacle vivant. (2018, février). *Les employeurs et l'emploi dans le spectacle vivant*. Données 2016. Consulté le 4 juin, 2019 sur <https://www.cpnsv.org/donnees-statistiques/chiffres-cles>

POIDS DE L'EMPLOI DANS LA FILIÈRE

2269 personnes² employées par 130 structures
de musiques actuelles en région

Nombre de personnes

En 2017, **2269 personnes** employées par 130 structures de la filière musiques actuelles en Hauts-de-France soit :

-1713 personnes en contrats intermittents
-344 CDI et fonctionnaires et 76 CDD de plus de 6 mois et/ou vacataires de la fonction publique soit 420 contrats permanents

-136 en CDD de moins de 6 mois

En intégrant les valeurs extrêmes, on compte **2467 personnes** employées soit une différence de 8% entre les deux échantillons : les trois structures écartées de l'échantillon de référence concentrent un nombre conséquent d'emploi.

Équivalents Temps Plein

L'emploi salarié pour l'échantillon de l'état des lieux en 2017 représente un total de 504 équivalents temps plein tous types de contrats confondus.³

La moyenne d'ETP par structure est de 4,85 ETP quand la médiane est de 2,86 ETP : La filière compte donc majoritairement des structures de petite taille.

En intégrant les valeurs extrêmes, on compte 658 ETP. Dans cet échantillon plus large, la structure ayant le plus d'ETP en compte 56 et la moyenne d'ETP par structure monte à 6,1.

2. La méthodologie ne permet pas d'identifier les doublons. Nous parlons de personnes mais il s'agit en fait de contrats. Une personne ayant pu effectuer plusieurs contrats dans une structure de musiques actuelles en 2017.

3. Les répondants ont renseigné le total de les contrats et ETP mais pour la suite de l'analyse, ils n'ont pas tous indiqué le détail des ETP et/ou de personnes par contrat si bien que le nombre d'ETP ou de contrats peut être inférieur à 504 ETP et 2269 personnes.

Équivalent Temps Plein (ETP) : Le calcul des ETP consiste à rapporter le nombre d'heures effectuées par un salarié au nombre d'heures qu'il aurait effectué à temps plein (1820 H / an). Par exemple un salarié présent sur 6 mois en temps plein représente 0,5 ETP quand un salarié à temps partiel (80%) présent toute l'année représente 0,8 ETP.

Pour les ETP intermittents, on se base sur 600 heures annuelles (volume horaire nécessaire pour obtenir une indemnisation au titre des annexes 8 et 10 de l'assurance chômage), et non 1820 heures comme pour les emplois permanents.

ACTIVITÉS, DISCIPLINES ET FORMES JURIDIQUES

Concourent à la taille des structures en matière d'emploi

Forme juridique et ETP

La moitié des ETP de la filière est concentrée par les associations, plus nombreuses dans l'échantillon : 293,9 ETP sur un total de 504. En moyenne, ce sont les acteurs de droit public, qui concentrent le plus d'ETP par structure soit une moyenne de 7,3 ETP contre 4,6 ETP pour les associations et 2,7 ETP pour les acteurs de droit privé.

Structures dédiées aux musiques actuelles et structures pluridisciplinaires

Les structures pluridisciplinaires (près de 50% d'associations et 25% d'acteurs de droit public) concentrent une plus grande part

d'ETP – 360,5 ETP pour un total de 504 ETP – En moyenne, elles concentrent 5,2 ETP contre 4,2 ETP pour les structures dédiées aux musiques actuelles. Toutefois, **la structure comptant le plus d'ETP est une SMAC lilloise avec 26,07 ETP.**

Activités et moyenne des ETP des emplois permanents

Ce sont les lieux de musiques actuelles qui ont le plus d'ETP et en particulier les cinq SMAC qui représentent **24% de l'ensemble des ETP des contrats permanents** de la filière. Les structures du développement d'artistes représentent en moyenne 1,5 ETP. **Les radios comptent en moyenne 2 ETP par structure.**

2 – LES CONTRATS: PERMANENTS ET INTERMITTENTS

L'EMPLOI DANS LA FILIÈRE : CONTRATS ET ETP

1

L'EMPLOI INTERMITTENT

représente $\frac{3}{4}$ de l'ensemble des contrats

p. 45

La répartition de l'ensemble des contrats met en avant **la prédominance des contrats intermittents – CDDU** – sur la totalité des contrats. En effet, ce type de contrat temporaire est utilisé pour engager les artistes et les techniciens.

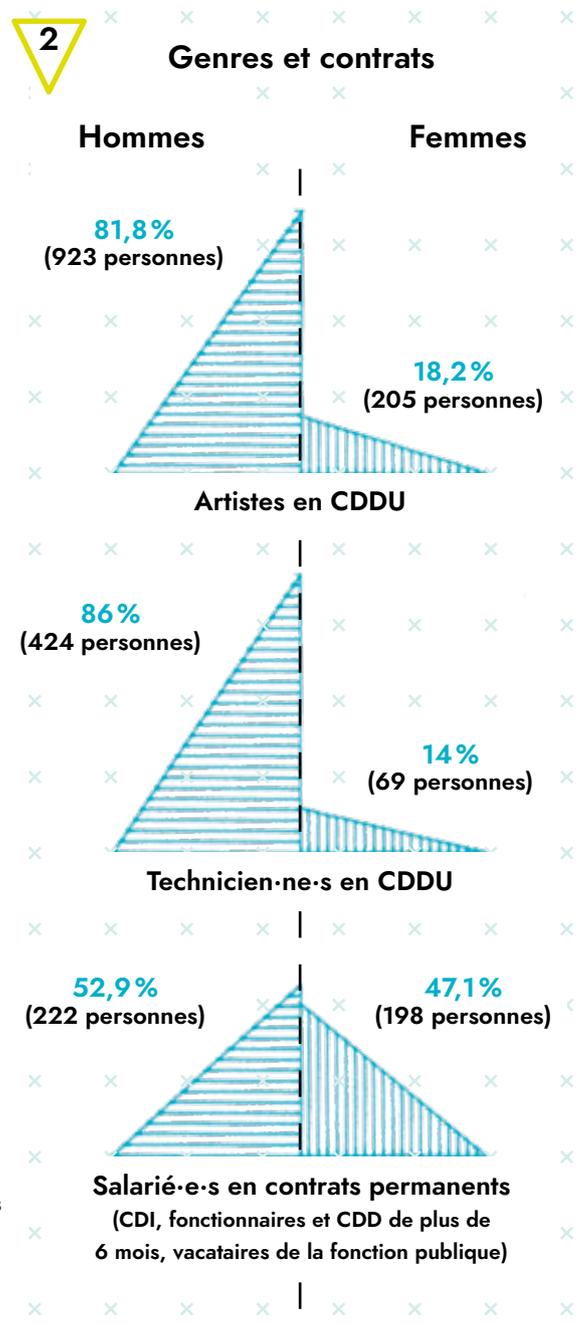
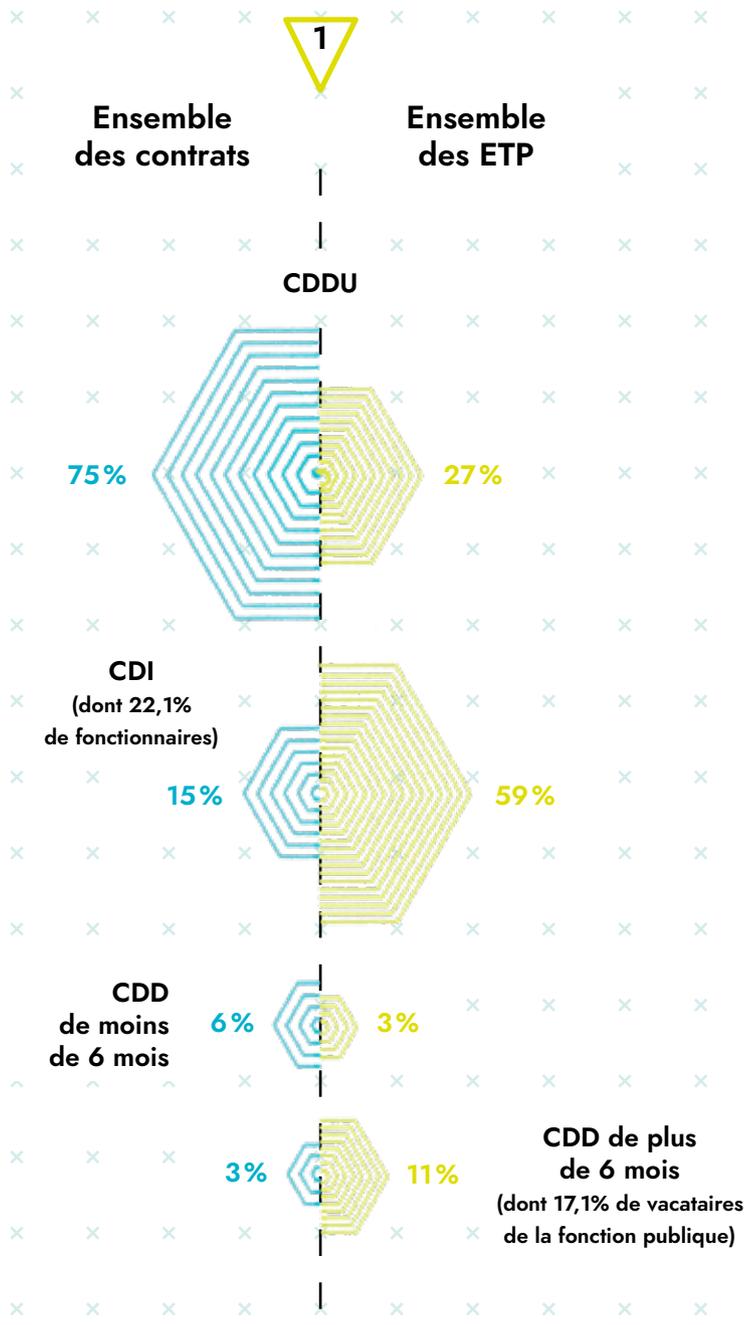
Les emplois permanents désignent des emplois en CDI, les fonctionnaires, les CDD de plus de 6 mois et les vacataires de la fonction publique car ils correspondent à un temps de travail conventionnel dans la structure.

On remarque ici qu'ils représentent une faible proportion de la totalité des contrats : 15% de CDI et 3% de CDD de plus de 6 mois ou vacataires de la fonction publique. En ce qui concerne l'emploi permanent, **le CDI reste la forme la plus utilisée.**

Le CDI est la forme de contrat représentant le plus d'ETP. Le CDDU

représente une plus faible part d'ETP de par l'essence même du statut : emploi temporaire lié aux spécificités du spectacle vivant. Les emplois permanents représentent **un total de 430 personnes soit 249 ETP** dont 344 personnes en CDI ou fonctionnaires ce qui représente donc près de 210 ETP.

En intégrant les valeurs extrêmes, une part plus importante d'emploi permanent - 18% de CDI et fonctionnaires et 4% de CDD de plus de 6 mois et vacataires de la fonction publique - s'explique par le fait que les structures de l'échantillon élargi sont des collectivités. Cela concerne 98 personnes fonctionnaires ou en CDI pour seulement 3 structures. Globalement, les acteurs de droit public – et pluridisciplinaires – concentrent de nombreux emplois.



LE RECOURS AU TEMPS PARTIEL

Un indice de précarité

L'information de **l'indice de temps partiel permet de mesurer une forme de précarité de l'emploi**, le temps partiel étant subi par près d'1/3 des salariés n'ayant pas trouvé un emploi à plein temps et en particulier par des femmes.⁴

L'indice de temps partiel est de 0,60. Il est équivalent dans notre échantillon pour les femmes et

pour les hommes.

Plus le résultat est proche de 1, plus on se rapproche de l'équation « 1 personne = 1 équivalent temps plein ». Plus l'indice est bas, plus il révèle un important recours au temps partiel. **Cet indice se rapproche de celui calculé dans la filière des Pays de la Loire qui était de 0,67 quand l'indice de temps partiel national est de 0,85.**⁵



L'EMPLOI INTERMITTENT

3

LE CONTRAT INTERMITTENT

Indispensable, surtout pour les activités du LIVE

p. 47

Le contrat à durée déterminée d'usage (CDDU) est un CDD réservé à certains secteurs (notamment le spectacle vivant et l'audiovisuel) et à certains emplois « par nature temporaire ». Il permet à l'employeur de renouveler sans limitation et sans période de carence des contrats de courte durée.

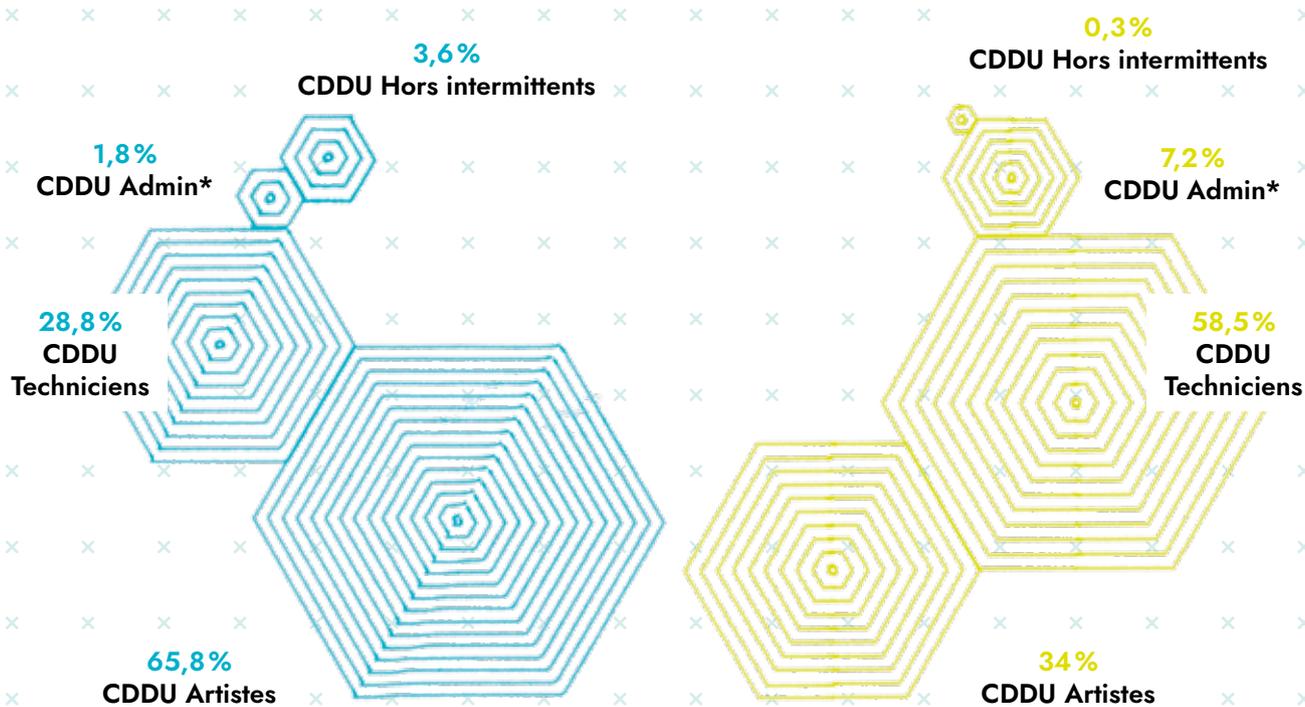
4. DARES, Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques, du Ministère du Travail. PAK, Mathilde. (2013, juin). *Le travail à temps partiel*. Consulté sur : https://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/Synth_Statn4_internet.pdf

5. LE PÔLE. (2014). *Les cahiers du Pôle. Panorama de la filière musicale en Pays de Loire. Données socio-économiques*. 5ème édition, série longue. Consulté sur : https://lepole.asso.fr/articles/33/observation_la-filiere-musicale

Les CDDU représentent 75% de la totalité des contrats de la filière répartis comme ceci :

3

Contrats intermittents: Répartition des contrats et ETP



PART DES CONTRATS

PART DES ETP

* Administration, Production, Communication...

Sur notre échantillon, 29% des structures ont recours au CDDU, dont 73,2% ont pour domaine d'activité le LIVE : lieux de diffusion, producteurs de spectacles... 17% d'entre eux sont des acteurs dont l'activité principale est la transmission : animation d'ateliers ou interventions lors d'actions culturelles...

Ce qui représente 1713 contrats (1777 pour l'échantillon intégrant les valeurs extrêmes). La différence entre le nombre d'heures conte-

nues dans les ETP des techniciens et les ETP des artistes peut s'expliquer par le besoin de disposer de techniciens sur des temps plus longs que les artistes : mise en place technique et démontage. Cela questionne le temps dédié à la création, indispensable au travail d'artistes, et qui devrait représenter un volume plus important d'heures.

À noter aussi la différence avec le recours aux contrats de cession : le nombre d'artistes en CDDU ne correspond pas au nombre d'artistes programmés par les structures puisque dans certains cas les prestations artistiques sont l'objet de contrats de cession plutôt que de contrats d'engagement, auxquels cas les structures ne sont pas employeuses du plateau artistique...

3 – L'EMPLOI AIDÉ ET LES AUTRES FORMES DE RECOURS A L'EMPLOI

LES EMPLOIS AIDÉS

LE RECOURS DES ASSOCIATIONS AUX EMPLOIS AIDÉS

Une nécessité mise en péril

Le recours aux dispositifs d'aide à l'emploi contribue largement à l'embauche dans le secteur des musiques actuelles : 39,2% des structures ont eu recours à une forme d'emploi aidé. (38,3% des acteurs pour l'échantillon intégrant des valeurs extrêmes).

75% des structures ayant recours à des emplois aidés sont des associations pour 16,7% de structures de droit public et 8,3% de droit privé commercial. Les emplois aidés des associations représentent 81% des ETP des emplois aidés.

67 personnes bénéficient d'un contrat aidé, avec un maximum de 8 personnes dans une structure et une moyenne de 0,52 personne par structure. Cela représente un total de 42,3 ETP : **les emplois aidés représentent environ 12% de l'ensemble des ETP des emplois permanents.**

L'Agence de Service et de Paiement des aides a versé en 2017 aux acteurs de l'échantillon un total

de 216 552€, soit une moyenne de 27 069€ par structure et une médiane de 6 500€ pour un maximum de 154 000€.

La réforme de l'emploi aidé entraînant la disparition de certains dispositifs questionne la pérennité des associations culturelles.⁶ Cela questionne de manière générale la politique économique de l'état en faveur de l'intérêt général.

AUTRES FORMES DE RESSOURCES HUMAINES

Les questions concernant le recours aux autres formes de ressources humaines ont été adressées seulement aux adhérents de HAUTE FIDÉLITÉ soit un échantillon réduit de 51 structures.

PERSONNEL MIS À DISPOSITION

dans les collectivités et les associations

7 structures ont bénéficié de personnel mis à disposition par une collectivité territoriale : Il s'agit pour 85% d'associations et pour le reste de régies directes qui en bénéficient : écoles ou action culturelle, lieux de diffusion, festival...

Cette mise à disposition concerne 55 personnes, soit une moyenne de 8 personnes par structure (médiane de 4) pour un maximum de 22 personnes. Cela représente 11,84 ETP soit **6% de l'ensemble des contrats permanents.**

6. Ministère du travail. *Le parcours emploi compétences* : <https://travail-emploi.gouv.fr/emploi/parcours-emploi-competences/>

LES SERVICES CIVIQUES

Peu utilisés dans les musiques actuelles

29,4% des structures adhérentes ont eu recours à un ou plusieurs services civiques soit un total d'environ 5 ETP pour 15 structures qui représentent à elles seules 153 ETP d'emplois permanents. Les services civiques représentent 3,2% de l'ensemble des ETP dans ces structures. Le recours aux services civiques, dans l'effectif des adhérents, représente une faible part des ressources humaines. **Le secteur associatif dans la filière semble s'être encore peu emparé de ce dispositif.**

UN RECOURS AUX STAGIAIRES

Important dans les associations

Près de la moitié des adhérents soit 47,1% ont eu recours à un ou des stagiaires indemnisés ou non en 2017.

Soit un total de 23 stagiaires indemnisés (+ de 2 mois) et de 26 stagiaires non indemnisés. Au maximum, une structure a accueilli 10 stagiaires en 2017. Soit une moyenne de 1 stagiaire par structure (médiane de 0,42). **Leur recours n'est pas anecdotique et contribue au fonctionnement des structures.** **Près de la moitié des stagiaires (47%) œuvre auprès d'associations.**

LE BÉNÉVOLAT

Une implication indispensable

62,7% des adhérents de HAUTE FIDÉLITÉ (32 structures) ont au recours au bénévolat. Soit **un ensemble de 1264 bénévoles**, donnée à modérer au regard du nombre de bénévoles maximum détenu par un festival qui en compte 500.

Les structures ont au minimum une implication de deux bénévoles, pour une médiane de 30. **La moyenne est de 50.** Leur implication représente

30,26 ETP **soit une part non négligeable des ressources humaines dans la filière.**

→ - - - - - La culture du bénévolat semble moins installée en Hauts-de-France que dans d'autres régions. Ainsi en Pays de la Loire, en 2014⁷, la valorisation du nombre de bénévoles représente 70 ETP soit ¼ de l'ensemble des ETP hors intermittents.

Le bénévolat **est influent sur l'économie réelle des structures et de la filière musicale.**

4 – L'EMPLOI FÉMININ DANS LA FILIÈRE

DIRECTION ET MÉTIERS ARTISTIQUES DES MUSIQUES ACTUELLES

Où sont les femmes ?

La répartition entre les femmes et les hommes dans les métiers culturels est inégale selon les postes occupés : Ainsi 36% de femmes travaillent dans les métiers artistiques et 31% dans les métiers techniques.⁸

Le secteur des musiques actuelles rencontre aussi ces problématiques d'inégalités d'après les informations

collectées par le collectif H/F en Île-de-France⁹ : **Ainsi en France seules 10% des SMAC sont dirigées par des femmes en 2016** (soit aucune évolution significative en 10 ans). En ce qui concerne la programmation : **12% des artistes programmé·e·s dans les lieux de musiques actuelles sont des femmes, dont 7% seulement sont des instrumentistes, les autres étant chanteuses.**

7. LE PÔLE. (2014). *Les cahiers du Pôle. Panorama de la filière musicale en Pays de Loire. Données socio-économiques. 5^e édition, série longue.* Consulté sur : <https://lepole.asso.fr/>

8. OPALE ; Quelques chiffres. *Une parité en marche.* Consulté le 18 juin, 2019 sur <http://www.opale.asso.fr/article448.html>

9. ARCADY, OPALE, LE RIF, HF ÎLE DE FRANCE, et PLUS ÉGALES. (2017). *La saison égalité musiques actuelles # 1 Île-de-France*



GENRES ET CONTRATS

Constat des inégalités en Hauts-de-France

p. 45

On constate une quasi équivalence de la répartition entre hommes et femmes concernant les contrats permanents.

L'inégalité de présence de femmes à des contrats intermittents de technicien·ne·s et/ou d'artistes est frappante.

→ ← ----- Dans les Hauts-de-France, la répartition femmes/hommes des permanents est plus équilibrée qu'en Normandie où les hommes représentent 66% des contrats permanents contre 34% de femmes. Le déséquilibre est encore plus marqué pour les contrats intermittents : 90,9% d'hommes contre 9,1% de femmes.¹⁰

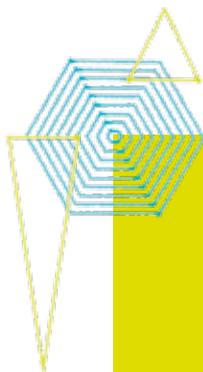
Des métiers restent difficilement accessibles aux femmes. Différentes initiatives sur les territoires accompagnent la prise de conscience et la mise en place d'actions pour lutter contre ces inégalités.

L'association LOUD'HER œuvre à plus de présence et de visibilité des femmes dans les musiques actuelles. Elle est constituée aussi bien de professionnel·le·s issu·e·s du domaine culturel musical que d'autres secteurs. Sa démarche est née du constat du peu de présence des femmes dans le domaine culturel en France et en particulier dans les musiques actuelles au sein des équipes artistiques, techniques et dirigeantes...

L'association s'attache à lutter contre les origines de cette discrimination : désamorcer les préjugés dès le plus jeune âge dans la pratique des musiques actuelles, dénoncer les écarts de traitement grâce à la mise en place d'espaces de réflexions, d'actions et d'outils afin d'agir comme un levier pour une évolution concrète en faveur de la présence et de la visibilité des femmes dans les musiques actuelles. Leur démarche est résumée dans un manifeste disponible en ligne. <http://www.loudher.fr/>

SYNTHÈSE

Les acteurs de la filière font face à des réalités différentes concernant l'emploi. De manière générale, les associations et structures de droit privé commercial emploient moins de salariés que les acteurs de droit public. Au sein même des associations, des réalités ambivalentes existent entre les structures labellisées et les autres moins subventionnées. Le CDI reste la règle en matière de contrats permanents bien que l'indice de temps partiel de 0,60 traduit un nombre important de ces contrats. L'importance des contrats intermittents révèle un dynamisme fort mais traduit aussi une certaine précarité. La filière a des efforts à faire en matière de parité entre femmes et hommes. Enfin les aides à l'emploi et le recours à d'autres formes de ressources humaines représentent un enjeu pour la filière.



RESSOURCES HUMAINES CHIFFRES CLEFS

2/3 des acteurs ont recours à l'emploi salarié

75% de contrats intermittents représentent 27% des ETP

15% de CDI et de fonctionnaires représentent 60% des ETP

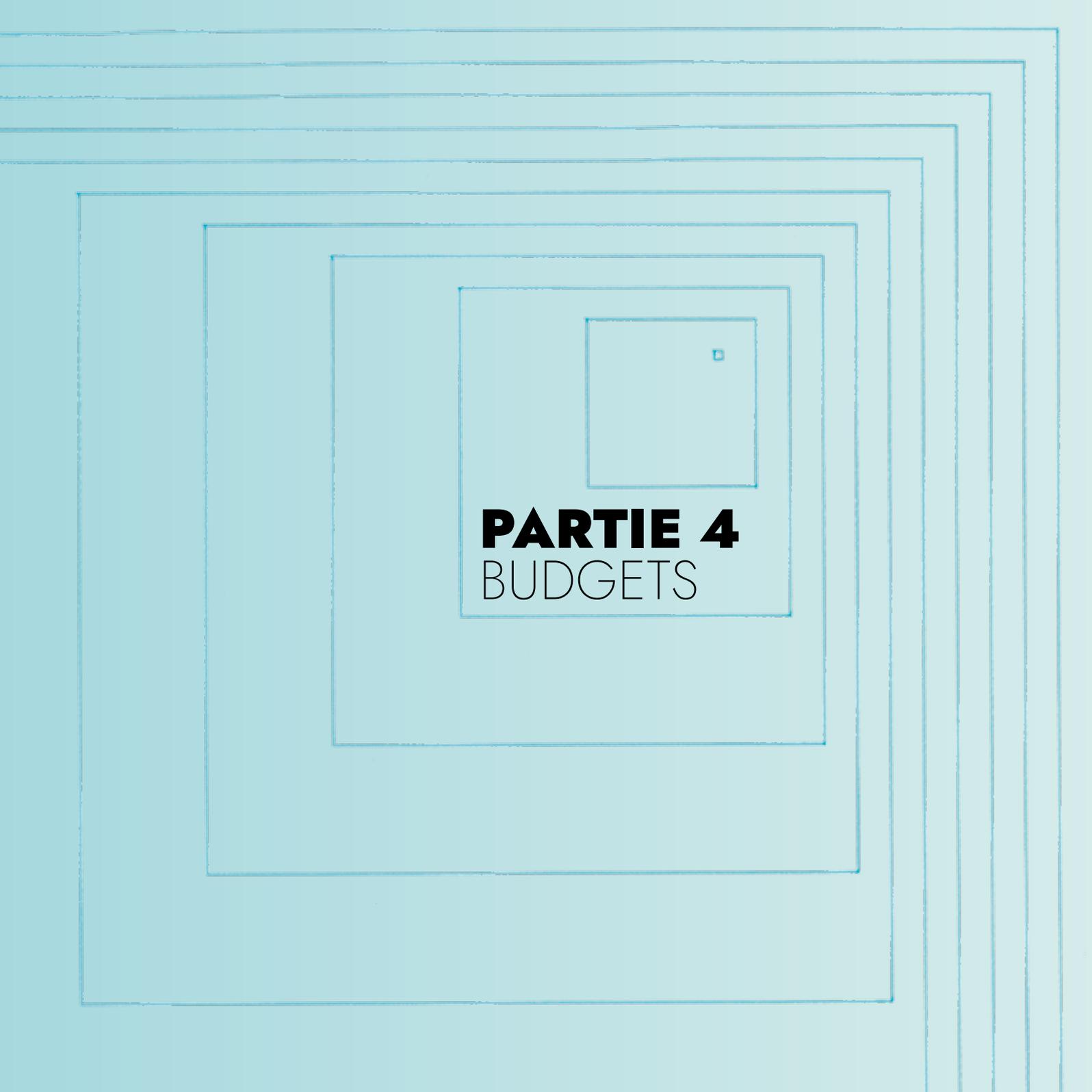
Près de 70% de contrats intermittents concernent des artistes

Un indice de temps partiel de 0,60

3/4 des structures ayant recours aux emplois aidés sont des associations

63% des structures adhérentes à HAUTE FIDÉLITÉ ont recours au bénévolat.

Déficit de femmes en CDDU

The image features a series of five concentric squares, each slightly offset from the center of the previous one, creating a tunnel-like effect. The squares are light blue and have thin borders. In the center of the innermost square, there is a small, solid blue square.

PARTIE 4
BUDGETS

La multiplicité des projets et des activités atteste d'un dynamisme des acteurs de la filière. Ce dynamisme, et plus largement la structuration de la filière, passe aussi par la capacité des acteurs à équilibrer leur budget pour assurer leur pérennité et s'engager dans de nouvelles propositions. De plus, la connaissance des modèles économiques renseigne sur l'importance de l'impact social positif de ces acteurs sur le territoire.

Précision: Se référer à l'encadré « Préambule à la lecture des données concernant l'emploi et le budget », p. 49

Les informations liées aux budgets nécessitent pour les répondants d'avoir accès à une comptabilité leur permettant de renseigner le questionnaire si bien que certaines structures ont pu rencontrer des difficultés à partager leurs informations budgétaires : les informations chiffrées communiquées, si elles donnent des tendances, et renseignent sur un certain volume, ne sont pas exhaustives. **Ces données chiffrées portent donc sur le total des répondants à ces questions.**

Précision: Ces analyses de budgets portent sur les acteurs de l'échantillon qu'ils soient pluridisciplinaires ou dédiés aux musiques actuelles.

1 – LES CHARGES

72% DES CHARGES DE LA FILIÈRE SUPPORTÉES PAR 59% D'ASSOCIATIONS

Mais une concentration des charges par quelques acteurs de droit public

Les acteurs de la filière comptabilisent **un total de charges de près de 30 millions d'€** (28 380 743 €) avec une moyenne de 346 107 € par structure mais une médiane¹ bien plus basse à 108 797 €. **72% des charges sont supportées par les associations**; ce qui témoigne de leur implication dans l'emploi et l'économie locale et présage aussi de fragilités économiques.

1. La médiane est la valeur qui partage un ensemble de valeurs en deux parties égales : d'un côté les valeurs toutes inférieures ou égales et de l'autre les valeurs toutes supérieures ou égales (selon si l'échantillon est pair ou impair). La médiane est donc le point de milieu d'un ensemble qu'elle divise en deux moitiés : c'est un indicateur de tendance centrale de la série alors que la moyenne quant à elle est très sensible aux extrêmes.

Ce sont les acteurs de droit public (dont 1/3 d'entre eux sont pluridisciplinaires) qui concentrent **le plus de charges par structure** avec une moyenne de 586 771 € (moyenne de 368 474 € pour les associations et de 103 761 € par les acteurs de droit privé.)

Dans d'autres régions, la médiane du montant total des charges traduit aussi une concentration des charges.

En Normandie, où le total des charges est inférieur à celui des Hauts-de-France – 22,5 millions d'€, la moyenne par structure est de 459 119 € quand la médiane est de 122 941 € ce qui traduit une concentration des charges par quelques structures (FAR, 2017). Dans les Pays de la Loire, le total des charges est presque similaire à celui des Hauts-de-France avec 31,9 millions d'€ avec une moyenne plus importante de 524 000 € de charges par structure et une médiane de 184 000 € (LE PÔLE, 2014).



Les charges dédiées aux musiques actuelles représentent 64% du total des charges² (18 121 319 €). Soit une moyenne de charges dédiées aux musiques actuelles de 240 952 € et une médiane de 59 671 €.

Échantillon intégrant les valeurs extrêmes :

La moyenne est de 464 473 €, la médiane de 115 218 €. Le maximum est de 6 635 000 €. Le total des charges, de 39 015 742€, représente 27% de plus que le total de l'échantillon de référence pour seulement 3 structures supplémentaires. Cela témoigne de **la concentration des charges par des structures de droit public.**

2. Sont incluses dans la part des charges liées aux musiques actuelles les charges des acteurs dédiés aux musiques actuelles et la part que les structures pluridisciplinaires ont déclaré qu'elles consacraient aux musiques actuelles.

LES CHARGES DE PERSONNEL

représentent 1/3 du total des charges

**Les charges de personnel
représentent ici 38% du total
des charges des adhérents
de HAUTE FIDÉLITÉ**

soit un total de 8 002 726 € (sur
un total de 20 920 086€ de charges)

Le diagnostic normand (FAR,2017)
fait aussi état de 30% de charges de

personnel dans le total des charges
tout comme en Pays de la Loire
(LE PÔLE, 2014).

La part des charges de personnel
met en avant les efforts à fournir
par les structures pour créer voire
conserver des postes tout en me-
nant leurs activités.



1

2 – LES PRODUITS

p. 60

Les produits des structures correspondent aux ressources financières :
subventions publiques, aides à l'emploi, recettes propres, aides des sociétés
civiles, mécénat et dons...

UNE HÉTÉROGÉNÉITÉ DE BUDGETS

pour les acteurs de la filière

**La part des charges
comme des produits dédiée
aux musiques actuelles
représente 2/3 de l'ensemble
des charges et produits
des acteurs**

Les produits financiers des structures de la filière
représentent un total de 32,3 millions d'€.

**La moyenne est de 354 544 € et la médiane, plus
modérée, s'élève à 100 000 €. Cela signifie que
la moitié des structures génère des produits annuels
inférieurs à 100 000 €. Le maximum des produits est
détenu par une SMAC : 3,9M€.**

La répartition des produits entre les structures est inégale : 7% des structures bénéficient de plus d'1M€ de produits quand 25% d'entre elles bénéficient de moins de 50 000 € de produits (et même moins de 1 000 € pour 10% des acteurs).

Les produits financiers liés aux musiques actuelles s'élèvent à 20,8M€ soit 64% de l'ensemble des produits des structures.³

Échantillon intégrant les valeurs extrêmes (3 structures en plus) :

En intégrant les valeurs extrêmes, le total des produits s'élève à **40M€**. La moyenne passe à 4 300 005 € et la médiane reste autour de 100 000€ précisément 101 336 €. La médiane est plus juste pour analyser cet ensemble d'acteurs hétérogènes car elle est moins sensible aux extrêmes. Le maximum de produit généré par une des structures de cet échantillon étudié s'élève à 6 347 000 € et concerne une scène nationale.

Le total des produits de cet échantillon élargi est 20% supérieur au total des produits de l'échantillon de référence ce qui témoigne de **la concentration** des produits financiers de la filière musicale régionale par quelques acteurs.

2

LES SUBVENTIONS PUBLIQUES

représentent plus de la moitié des ressources

p. 60

Subventions publiques

Du fait de leur caractère non-lucratif et/ ou public majoritaire, **la majorité des revenus des acteurs de la filière provient de subventions**

publiques : le total des subventions s'élève à 18 409 525 € soit 57% du total des produits.

Soit une moyenne de 283 223 € et une médiane de 81 000 € : un mini-

³. Sont inclus dans la part des produits liées aux musiques actuelles les produits des acteurs dédiés aux musiques actuelles et la part que les structures pluridisciplinaires ont déclaré qu'ils consacraient aux musiques actuelles

mum de 800 € pour une association et un maximum de 2 438 500 € pour un EPCC⁴.

L'attribution de subventions publiques à des structures de droit privé est plus rare mais le montant alloué à ces structures représente environ 6% des subventions accordées à la filière.

Dans d'autres régions, la part de produits issus des subventions publiques est inférieure. En

Normandie, le total des produits est de 22M€ dont 6,7M€ proviennent des subventions publiques soit 30,5% (LE FAR, 2017). En Pays de la Loire (LE PÔLE, 2014), le total des produits est de 31,3M€ dont 9,7M€ issus de subventions publiques soit 31%.

Bien que la géographie de la région lui offre une proximité avec la frontière belge, peu de structures déclarent percevoir des financements européens.

Le financement le plus important est local : il s'agit d'abord des EPCI (communautés de communes, d'agglomérations et/ou métropoles) puis des communes. **Les financements de ces deux types de col-**

lectivités représentent 52% des subventions publiques.

La Région contribue à hauteur de 13%. À noter l'implication financière de l'État à hauteur d'un quart de l'ensemble des financements principalement à destination des associations :

73% des structures percevant des aides de l'État sont des associations.

Les financements des EPCI et des communes représentent 52% des subventions dont bénéficient les acteurs.

À cela s'ajoutent les montants versés par l'ASP : Agence de Services et de Paiement qui intervient notamment pour le règlement d'une partie des emplois aidés. À hauteur de 375 246 € ce qui représente une médiane de 6 96 €. **Autrement dit la moitié des structures de la filière musicale perçoit plus de 7000 € d'aides à l'emploi.**

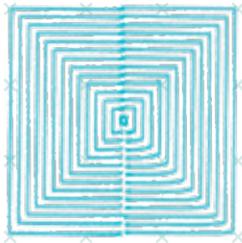
Activités bénéficiaires de subventions publiques :

Les lieux de diffusion sont les acteurs les plus nombreux et de fait concentrent la majorité des financements publics (10 599 785 €) **soit 58% du total des subventions**

4. EPCC : Établissement Public de Coopération Culturelle

1

Répartition des produits



37%
Ressources propres



4%
Autres produits
(autres subventions, autres produits dont cotisations, mécénat, sponsoring, dons, produits financiers et exceptionnels...)



1%
Agence de Service et de Paiement (aides à l'emploi)



1%
Sociétés civiles et organismes professionnels



2

Répartition des subventions publiques



25%
État



24%
Communes

13%
Région



9%
Départements



1%
Europe



octroyées à la filière musicale régionale. Les subventions publiques représentent la première source de financement des lieux : 80% des lieux de diffusion perçoivent plus de 50% de subventions publiques parmi la totalité de leurs ressources. Les festivals aussi ont pour ressource principale les financements publics : 58,3% des festivals perçoivent entre 50 et 75% de financements publics dans leur budget.

Les activités de transmission concentrent 20% de la totalité des subventions publiques (3,6M€).

Les acteurs du développement d'artistes, producteurs de spectacles et/ou de musique enregistrée, bénéficient respectivement de 1,05% (193 500€) et 0,11% (19 400€) des aides. Leur plus faible représentation dans l'échantillon explique aussi cette faible part de subventions. On peut noter que les activités qui bénéficient de plus de subventions sont **des activités identifiées et implantées territorialement qui s'adressent à un public de spectateurs et/ou de pratiquants. A contrario les actions de création et de développement de la professionnalisation**

bénéficient de moins de subventions.

Recettes propres

Les recettes propres constituent le chiffre d'affaires des structures. Ce sont le fruit des ventes de marchandises et prestations réalisées par ces dernières : recettes de billetterie et de bars, vente de concerts ou de disques pour les producteurs... : **les recettes propres représentent 37% de l'ensemble des produits** des acteurs de la filière soit un total de 11 857 257€. La moyenne est de 136 290 € par structure mais la médiane n'est que de 56 400€ de chiffres d'affaires et traduit une concentration des recettes, ce que confirme l'écart entre le volume le moins important de recettes (80€) et le volume le plus important (2 177 963€) soit **une grande hétérogénéité entre les structures.**

Autres produits : mécénat, dons privés, cotisations

Les autres produits dont les cotisations, mécénat, dons, sponsoring, produits financiers et exceptionnels et autres subventions s'élèvent à un total de 1 291 789 € soit 11%

de l'ensemble des produits. Parmi ces financements, **le mécénat est un enjeu investi par les musiques actuelles**. Différentes régions ont entamé des travaux pour favoriser l'échange entre acteurs culturels et entreprises. **Près de 11% des acteurs de la filière affirment pouvoir ou avoir reçu du mécénat et 29% des acteurs peuvent y prétendre sans en avoir fait la demande en 2017.**

Les adhérents de HAUTE FIDÉLITÉ ont perçu en 2017 un total de

63 359 € de mécénat soit 5% du total de leurs produits.

Aide des sociétés civiles et des organismes professionnels

13,8% des acteurs perçoivent des aides des sociétés civiles et organismes professionnels (dont le CNV). Soit un montant total de 329 714€ qui représente 1% des ressources. La SACEM est la société civile qui contribue le plus à hauteur de 85 800 €.

SYNTHÈSE

Le dynamisme dont font preuve les acteurs des musiques actuelles sur le terrain n'est réalisable que grâce aux financements de l'aide publique et principalement des collectivités locales. Les recettes propres liées aux revenus directs des ventes ou prestations des structures sont la deuxième source de produits. Toutefois on constate une concentration des charges comme des produits rendant compte de l'hétérogénéité des budgets des acteurs. D'autres aides contribuent aussi au développement des projets de musiques actuelles, mais la situation pousse depuis quelques années les acteurs à travailler sur de nouvelles sources de financements comme le mécénat. Des travaux régionaux (CROMA, 2016) ont notamment mis en évidence les difficultés financières des structures quant à la trésorerie.



BUDGETS CHIFFRES CLEFS

**32 millions d'€ de produits
et 30 millions d'€ de charges**

**72% des charges supportées
par les associations.**

51% de subventions publiques

37% de recettes propres

**EPCI et communes représentent
52% des financements publics**

13% de financement régional

L'UTILITÉ SOCIALE DES ACTEURS

La coexistence sur un même territoire d'une hétérogénéité d'acteurs aux structurations et aux activités variées pousse à nous intéresser aux logiques d'action qui les animent et qui ne répondent pas aux mêmes finalités.

En effet, les structures peuvent relever d'une **logique stricte de rentabilité et/ou peuvent proposer des constructions socio-économiques durables et alternatives**. Ces structures, dans leurs pratiques quotidiennes, font appel aux droits culturels, à des démarches de co-construction ou de coopération... Leur démarche s'inscrit, de manière formelle ou non, dans des préoccupations de développement durable et de responsabilité sociale de leur organisation vis-à-vis de la société.

Si bien que bon nombre d'initiatives culturelles par ces caractéristiques **s'inscrivent dans l'économie sociale et solidaire (ESS). Au-delà d'une étiquette c'est leur intérêt sur le territoire qui est à mesurer et valoriser.**

La lecture de cet état des lieux régional à travers la notion d'utilité sociale des acteurs est inspirée d'un travail précédemment mené en Pays de la Loire⁵ sur les entrepreneurs de spectacles. Une grille de lecture, élaborée par Claire Hannecart, Gêrôme Guibert et Emmanuel Parent distinguent trois typologies d'acteurs selon différents critères permettant d'identifier s'ils relèvent :

De l'intérêt général
De l'utilité sociale
D'une finalité lucrative

5. Le Pôle – Pays de la Loire. (2016, septembre). *Entrepreneurs de spectacle en Pays de la Loire : données & analyses. Données 2014*. Consulté sur : https://lepole.asso.fr/articles/31/observation_spectacle-vivant

L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Relèvent de l'intérêt général, les structures **de service public et les établissements publics ainsi que les associations subventionnées à plus de 50% par les pouvoirs**

39,2% des acteurs de la filière relèvent de l'intérêt général

publics, y compris les associations bénéficiant de délégations de service (DSP).

• **Nombre et part de structures de service public :**

18,4% de l'ensemble de l'échantillon soit 24 structures

• **Nombre et part d'associations financées à plus de 50% ou DSP :**

20,8% de l'ensemble de l'échantillon soit 27 structures

L'UTILITÉ SOCIALE

L'utilité sociale désigne la contribution d'une organisation à un besoin social. Il ne s'agit pas de mesurer la performance mais la pertinence d'une organisation au regard des besoins sociaux de son écosystème.⁶

Relèvent de l'utilité sociale **les associations subventionnées à moins de 50% et les entreprises dont le but poursuivi est autre que le seul partage des bénéfiques.**

Pour les entreprises, la compilation de plusieurs critères a servi pour définir leur utilité sociale : la mise en place d'actions envers les publics par les activités de transmission, d'apprentissage, d'action culturelle et/ou en direction du jeune public, l'ancrage territorial par l'existence de partenariats avec d'autres acteurs sur différentes échelles et par le financement des départements et enfin la gouvernance par le recours aux bénévoles.⁷

6. GADREY Jean, « Utilité sociale », dans *Dictionnaire de l'autre économie*, Jean-Louis Laville, Antonio David Cattani (Dir.)

7. Critères : *La finalité de l'organisation, la mise en place d'actions envers les publics dits éloignés de la culture, le maintien ou la favorisation du lien social (ex : cafés-culture), l'ancrage territorial, la gouvernance* (LE POLE, 2016)

• **Associations peu ou pas subventionnées**⁸
52 acteurs soit 40% de l'ensemble

• **Entreprises d'utilité sociale** :
3 acteurs soit 2,3%

42,3% des acteurs relèvent de l'utilité sociale.

LA FINALITÉ LUCRATIVE

Les entreprises à finalité lucrative ont pour but principal le partage de bénéfices (la distribution de dividendes).

18,5% de l'ensemble des acteurs sont à finalité lucrative.

• **Entreprises privées à finalité principalement lucrative** :
23 entreprises et une association considérée comme telle par son assujettissement à la TVA

Il y a peu d'acteurs à finalité lucrative dans la filière mais une part importante de structures mobilisées en faveur d'une économie durable en lien avec le territoire et ses habitants.

L'EMPLOI ET LE BUDGET SELON LA GRILLE DE LECTURE

Les emplois et les budgets se concentrent dans les structures d'intérêt général : 74% de l'ensemble des emplois permanents dont 38% pour les associations et 36% dans le service public et 77% de l'ensemble des produits dont 57% pour les associations et 20% pour le service public.

Les associations et entreprises dites d'utilité sociale représentent 22% des emplois permanents alors que ces structures ont les budgets les plus faibles : ils perçoivent 19% des produits. Les structures à finalité lucrative représentent 4% des emplois permanents et des produits.

8. Note méthodologique : Une structure n'a pas de forme juridique à proprement parler s'organise autour du bénévolat et de l'amateurisme en cours de création elle est intégrée ici dans les associations.

RÉPARTITION PAR ACTIVITÉ PRINCIPALE SELON LA GRILLE DE LECTURE

Hormis les activités de locations de studios et matériel et l'édition musicale, toutes les autres activités relèvent en tout ou partie de l'intérêt général ou de l'utilité sociale ce qui témoigne de **l'impact social positif de ces activités**. Ainsi l'accompagnement et la ressource, les radios, les festivals relèvent principalement de l'utilité sociale et les producteurs de spectacles ou phonographiques et les lieux de diffusion relèvent davantage de l'intérêt général. **Ces acteurs agissent en faveur de la diversité culturelle, de l'émergence, de l'expression artistique.**

RÉPARTITION PAR DÉPARTEMENT SELON LA GRILLE DE LECTURE

Le département du Nord, qui comprend le plus d'acteurs et d'activités, connaît un dynamisme qui permet la coexistence relativement équilibrée des trois typologies d'acteurs : 23,7% d'acteurs relevant de l'intérêt général, 47,5% relevant de l'utilité sociale et 28,8% relevant d'une finalité lucrative.

Dans la Somme et le Pas-de-Calais, la filière est composée pour plus de moitié de structures d'intérêt général, d'environ 30% de structures d'utilité sociale et d'environ 10% de structures à finalité lucrative.

L'Oise compte 47,6% de structures d'utilité sociale, 42,9% de structures d'intérêt général et 9,5% de structures à finalité lucrative.

L'Aisne compte 57,1% de structures dites d'intérêt général et 42,9% de structures d'utilité sociale mais aucune structure à finalité lucrative. Ce peut être un indice de difficultés à la création d'initiatives privées dans un département qui comprend des zones blanches culturelles.

CONCLUSION

QUELLES PERSPECTIVES POUR LES MUSIQUES ACTUELLES EN HAUTS-DE-FRANCE?

Ce travail d'observation est une première photographie de la filière des musiques actuelles en Hauts-de-France. Il concourt à apporter des connaissances sur des acteurs pour lesquels peu de données étaient disponibles. Ce travail s'est attaché à identifier les acteurs de musiques actuelles des Hauts-de-France réunis par esthétiques, pratiques et caractéristiques qui les incluent au sein d'une filière musicale à part entière avec ses spécificités.

À la lumière des précédentes études et concertations et à l'heure du contrat de filière, cette photographie poursuit l'identification des points forts : une filière riche par la diversité des structures et des activités, un dynamisme dans les territoires avec des coopérations à différentes échelles, un vivier associatif... ; et des difficultés : des inégalités territoriales avec une concentration d'activités dans le Nord alors que l'Aisne apparaît comme une zone blanche, avec des difficultés structu-

relles (structures jeunes, fragilité de l'emploi avec notamment la réforme des emplois aidés, acteurs très reconnus et soutenus quand d'autres sont peu identifiés) ; auxquelles doivent faire face les acteurs de la filière. Ce document est un support pour animer les réflexions et les prises de décisions.

Cet état des lieux rend compte du poids des acteurs des musiques actuelles des Hauts-de-France en matière d'activités mais aussi en matière d'emploi (2/3 de structures employeuses, plus de 2000 personnes employées dont 15% de contrats permanents et 75 % de contrats intermittents) et de budgets (environ 30 millions d'euros de produits, la moitié des ressources provenant de subventions publiques).

Il nous informe sur le rôle que revêt cette filière sur le territoire régional et les territoires locaux en matière de création, de transmission, de pratique et de diffusion des musiques actuelles

en faveur des habitants et donc des territoires : 2/3 des acteurs mènent plus de 5 activités, une prédominance des lieux de diffusion pluridisciplinaires, 5 SMAC, un investissement dans des activités de transmission (par 75,7% des acteurs) et/ou d'accompagnement ressource (par 48,5% des acteurs), des équipements pour la pratique (45% des acteurs disposent soit d'un local de répétition et/ou lieu de résidence et/ou studios d'enregistrement).

Ce rapport relate que les acteurs sont nombreux (population de référence d'environ 1 500 acteurs), diversifiés dans leur structuration (59% d'associations, 21% d'acteurs de droit public et 20% de droit privé) et par la multitude des esthétiques et activités qu'ils recouvrent.

L'arrivée de nouveaux acteurs aux côtés de plus anciens, et le « turn over » des structures garantissent une vivacité mais révèlent aussi une fragilité des acteurs dont la structuration et le développement doivent s'inscrire dans des potentialités de coopération et l'encouragement de solidarités. En effet, au-delà des enjeux de développement, ces acteurs s'inscrivent dans des enjeux de diversité culturelle, d'émergence, de maintien de lien so-

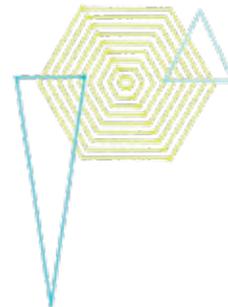
cial, d'animation du territoire et donc de manière générale dans le respect et le maintien des droits culturels . Ces enjeux nécessitent des pratiques nouvelles et expérimentales qu'il convient de soutenir pour les prochains défis que les acteurs de la filière musicale auront à relever.

Ce travail s'inscrit comme une première étape d'une observation participative et partagée et comme le socle des futures études qui permettront de connaître plus précisément la filière mais aussi d'établir des comparaisons avec d'autres régions et d'autres secteurs culturels afin d'analyser les évolutions dans les années à venir.

L'observation menée par HAUTE FIDÉLITÉ contribue à établir un diagnostic qui se précisera dans les futures années en parallèle des préoccupations qui animeront la filière.

Cet état des lieux offre une meilleure connaissance de la filière aux collectivités territoriales et partenaires et permet l'interconnaissance entre les acteurs en tant que membres d'un écosystème. Il a pour objectif de devenir un outil de sensibilisation des parties prenantes et d'accompagnement des acteurs.

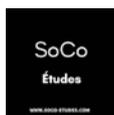
REMERCIEMENTS & CRÉDITS



HAUTE FIDÉLITÉ, pôle régional des musiques actuelles en Hauts-de-France remercie pour leur contribution à cette étude :

L'ensemble des acteurs de la filière ayant participé à cet état des lieux. L'ensemble des structures qui ont contribué à relayer le questionnaire.

Ses partenaires techniques et scientifiques :



État des lieux réalisé avec l'appui
de **Claire Hannecart de SoCo Études** :
<http://soco-etudes.com/>

Le groupe de travail observation
de HAUTE FIDÉLITÉ :

- Arnaud Adam (Campus des Musiques Actuelles),
- Thomas Bouque (La Grange à Musique à Creil),
- Hervé Leteneur (Brigade d'Intervention Culturelle),
- Maxime Szczepanek (Vaillolline)
et les adhérents de HAUTE FIDÉLITÉ

- Thierry Duval du RIF et du Collectif RPM
- Maxime Gaudais, chargé d'études au CNV
- Bénédicte Le Pennec, chargée d'accompagnement
au FAR, Normandie
- Jean Pasqualini, coordinateur de Radio PFM
et président de la FRANF
- Marion Tanguy de l'association Loud'her
- Justrice Trichot, coordinatrice du Collectif
Jeune Public Hauts-de-France

Les membres du comité
de pilotage régional observation

Ses partenaires :

- Le Ministère de la Culture
- La DRAC
- La Région Hauts-de-France
- Le département du Nord
- Le département de l'Oise
- Le département du Pas-de-Calais
- Le département de la Somme

CRÉDITS

Réalisation par HAUTE FIDÉLITÉ
Hélène Lachambre, chargée des études
et de l'observation sous la direction
de François Demarche puis de Johann Schulz.

HAUTE FIDÉLITÉ
Site Amiens : 12 rue Dijon 80000 Amiens
– 03 65 80 15 02
Site Lille : 5 rue Jean-Raymond Degrève
59260 Hellemmes Lille – 03 20 73 22 56
contact@haute-fidelite.org / www.haute-fidelite.org

Réalisation graphique par
Émilie Coquard & Marlène Dorgny
Achévé d'imprimer en août 2019
Imprimé par NORD IMPRIM' en France
sur du papier recyclé
Rapport publié à 500 exemplaires
Dépôt légal : septembre 2019
ISBN : 978-2-9562916-1-9

Sauf indication contraire ou complémentaire, les
textes et représentations iconographiques sont
produits par HAUTE FIDÉLITÉ et lui appartiennent.
Tous les droits de reproductions sont réservés.

ÉTAT DES LIEUX TERRITORIAL DE LA FILIÈRE DES MUSIQUES ACTUELLES EN HAUTS-DE-FRANCE DONNÉES 2017



HAUTE FIDÉLITÉ

Site Amiens : 12 rue Dijon

80000 Amiens – 03 65 80 15 02

Site Lille : 5 rue Jean-Raymond Degrève

59260 Hellemmes Lille – 03 20 73 22 56

contact@haute-fidelite.org

www.haute-fidelite.org

